USAGES ET BONS COMPORTEMENTS EN ISLAM

Auteur:

Al-'Allâmah al-Majlici

Français

2009-10-04 09:38:18

PRéFACE USAGES ET BONS COMPORTEMENTS EN ISLAM

USAGES ET BONS COMPORTEMENTS EN ISLAM

Al-'Allâmah al-Majlici

édité et Traduit de l'anglais par Abbas AHMAD Al-Bostani

édité par Abbas AHMAD al-Bostani C.P. 712, Succ (B) Montréal, Québec, H3b 3K3 Canada Publication de la Cité du Savoir 2ème édition: mai 1999 (révisée) (révisée)
Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays Copyright : Les ayants droit ISBN : 2-95-03192-6-2

PRéFACE

Le Saint Prophète a dit:

"Bu'ithtu li-utammima makârim-al-akhlâq". (1)

[J'ai été envoyé pour perfectionner la dignité et l'honneur des êtres humains].

Le Saint Prophète Mohammad et ses descendants élus (Ahl-ul-Bayt) - que la Paix soit sur eux - ont atteint une telle position sublime en matière de Foi et de vertu que leur conduite est devenue un modèle et un exemple à suivre.

Ils ont montré aux gens une nouvelle voie, et malgré un environnement hostile, ils ont apporté une révolution rédemptrice. Pour assurer le progrès et le développement de la société, ils ont établi une école spéciale, invité les hommes à la suivre et leur ont inculqué le sens de l'espoir, du bonheur et de l'enthousiasme, afin qu'ils se défassent de leurs mauvaises habitudes et qu'ils soient guidés vers une fin sublime aussi bien dans ce monde que dans l'Autre.

Pour atteindre cette position élevée, il est nécessaire que les Musulmans se

réfèrent constamment aux prêches du Saint Coran et aux ahâdith(1) (traditions) de ces Imams Infaillibles et imprégnés de la Connaissance profonde du Saint Livre et des Traditions authentiques du Prophète.

Ces ahâdith, le porte-drapeau des Imâms, le défunt 'Allâmah al-Majlici al-Kabir (né en l'an 1111 A.H.) les a réunis et classés dans les différentes parties de son uvre colossale, Bihâr al-Anwâr. Etant donné que les notes explicatives et les annexes des manuels scolaires et des institutions éducatives ont besoin d'un texte concis sur ce sujet, nous avons pensé qu'il était préférable de nous référer au dernier livre de l'auteur, intitulé "Hulyat al-Muttaqîn", et comme ce livre nous a paru à son tour plus détaillé qu'il n'était nécessaire, nous nous sommes référés au résumé de ce livre, préparé par le défunt Muhaddith al-Hilli (né en 1358 A. H.) et nous en avons sélectionné ce qui nous a semblé le plus approprié, pour le publier sous le titre de: "Usages et Bons Comportements en Islam".

Nous espérons que ce bref traité s'avérera utile aux élèves et aux Croyants en général.

Le Séminaire Islamique

Au Nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux

Qu'Allah, le Très-Haut, le Seigneur des mondes, soit glorifié, et que la paix soit sur Mohammad et sur ses Descendants Elus, qui nous ont montré le Droit Chemin vers la félicité dans les deux mondes.

LE PORT DES VéTEMENTS

Bien que l'Islam ait déconseillé à ses adeptes de s'abandonner au luxe et aux ornements, et qu'il les oriente plutôt vers les vertus, la spiritualité et les Bénédictions du monde futur, il les a aussi dissuadés de mener une vie monastique et de s'abstenir des bénédictions de ce monde. Le Saint Coran s'oppose explicitement à la pensée monastique et dit à ce propos:

"Qol man harrama Zinat-allâhi-1-lati akhraja li 'ibâdihi wat-tayyibâti min-arr-rizqi".(2)

[Dis: "Qui donc a déclaré illicite la parure qu'Allah a produite pour Ses serviteurs et les excellentes nourritures qu'IL vous a accordées".] (Sourate al-A'râf, 7:32)

Donc l'Islam commande à ses adeptes de porter de bons vêtements corrects. C'est pourquoi, un Musulman doit s'ha-biller proprement et décemment, en rapport avec sa condition, pourvu que ce qu'il porte soit acquis honnêtement, et s'il ne peut pas se vêtir convenablement par des moyens honnêtes, il doit dans ce cas essayer de s'habiller décemment dans les limites de ses moyens.

L'Imâm Ja'far al-lâdiq, que la Paix soit sur lui, dit:

"Inna allâha Jamilun wa yuhibbu-l-Jamâl wat-tajmil wa yobghidhul bu'sa wat-tabâ'usa, fa-inna allâha ithâ An'ama 'alâ'ibâdihi bi ni'matin ahabba an yarâ 'alyahi atharahâ. Qila Kayfa Thâlika? Qâla yonadh-dhifu thawbahu wa yutayyibu rîhahu wa yojaç-çiçu dârahu wa yaknusu afniyatahu hattâ anna as-sirâja qabla maghib ach-chamsi yanfi-l-faqra wa yazidu fi-r-rizqi". (3)

[Allâh est la Source de Beauté et aime la beauté, et IL déteste l'abattement, car lorsqu'il favorise de Bénédictions Ses serviteurs, IL aime en voir l'effet. Quelqu'un demanda au Saint Imâm de quelle manière un homme pouvait montrer la Bénédiction divine, il répondit: "Il porte des vêtements propres et se parfume, il blanchit sa maison et en enlève les saletés. Car Allâh aime la brillance de la lumière avant le lever du soleil et de ce fait, IL éloigne la pauvreté et augmente les moyens de subsistance de l'homme qui agit ainsi".]

Une tradition, digne de foi, de l'Iman Ja'far al-lâdiq (P) dit que s'habiller bien amoindrit l'ennemi, s'oindre le corps atténue la tension mentale et les soucis, et se peigner le cheveux fortifie les dents, améliore le gain et augmente la virilité.

Le meilleur tissu est le coton, puis les autres fibres.

Porter des vêtements en laine en permanence et en faire l'habillement habituel est abominable, surtout si de tels vêtements sont portés en signe de supériorité par rapport aux autres.

Le Prophète d'Allah (P) a maudit ceux qui utilisent leurs vêtements pour marquer leur supériorité et leur distinction vis-à-vis des autres.(2)

Il est interdit aux hommes de porter des vêtements en soie pure ou en or filé;

Il est interdit aux hommes de s'habiller comme les femmes. De même, il n'est pas permis aux femmes de s'habiller comme les hommes;(3)

Il est interdit de porter des vêtements particuliers aux incroyants;(4)

La couleur blanche est la meilleure couleur pour un vêtement. Viennent ensuite, dans l'ordre de préférence, la couleur jaune, et puis, le rouge clair, le bleu clair et le vert clair. Porter des vêtements rouge sombre et noir est abominable, surtout au moment de faire la prière;

Le vêtement porté en signe de fierté est méprisable;

Il est recommandé de porter un turban;

Il est aussi recommandé de porter un turban lorsqu'on est debout, et d'en passer l'extrémité sous le menton;

Il est détestable de porter des bonnets ou des chapeaux semblables à ceux des non-Musulmans;

Lorsque vous mettez votre slip et vos sous-vêtements, soyez en position assise face à la Qiblah et récitez la supplication suivante:

"Allâhumma-stor 'awrati, wa âmin raw'ati, wa a'iffa farji, walâ taj'al lich-chaytâni fi thâlika naçiban, walâ lahu ilâ thâlika wûçûlan, fa yaçna'a li-y-al makâ'ida wa yahayyijani lirtikâbi mahârimaka". (4)

[O Allah! Couvre les parties intimes de mon corps, protège mon corps, préserve ma chasteté et éloigne de moi le Diable afin qu'il ne puisse pas m'attirer vers ce qui est contraire à Tes Commandements.]

Récitez la supplication suivante lorsque vous enfilez un nouveau vêtement:

"Allâhum-maj'alhu Thawâba yumnin wa taqwâ wa barakâtin. Allâh-umm-ar-zuqni fihi husna 'ibâdatika wa 'amalan bi tâ'atika wa adâ'a chukri ni'matika. Al-hamdu lillâh-il-lathi kasâni mâ uwâri bihi 'warati wa atajammalu bihi fin-nâs". (5)

[ô Allah! Fais de ce vêtement un motif de paix, de piété et de récompense! ô Allah! Fais que tant que je porterai ce vêtement, je sois capable d'accomplir toute Ton Adoration, d'obéir à Tes Ordres et d'être reconnaissant pour Tes Bénédictions. Toutes les Louanges sont à Allah Qui m'accorde ce vêtement qui me couvre et qui est un motif de respect et de décence parmi les gens.]

Lorsque vous portez un nouveau vêtement, faites l'ablution (Wudhû) et accomplissez deux rak'ah de Prière et dites:

"La hawla wa lâ quwwata illâ billâh-il 'aliy-yil-'adhîm".(5) (6)

[Il n'y a pas de force ni de puissance, si ce n'est celles en provenance d'Allâh, le très-Haut et le Très Majestueux.]

Il est détestable de se dénuder et de se dépouiller de ses vêtements la nuit.

Dites "Bismillâh" (Au Nom d'Allah) lorsque vous ôtez vos vêtements.

Ne jetez pas çà et là vos vêtements, lorsque vous les ôtez.

Quand vous voulez enfiler vos vêtements, faites-le dans l'intention de les porter en vue de cacher vos parties intimes, d'être dans une tenue agréable par respect envers les Musulmans, et pour montrer les Bénédictions d'Allah, car Allah aime ce

qui est agréable à voir et l'extériorisation de ses Bénédictions.

Lorsque vous vous habillez, commencez par le côté droit et terminez par le côté gauche, et dites les Louanges d'Allah quand vous aurez fini de vous habiller.

Lorsque vous acquérez un nouveau vêtement, offrez l'ancien à une personne nécessiteuse.

Porter une veste ou une chemise sans les boutonner est opposé aux manières islamiques.

La meilleure couleur pour les chaussures est le jaune, suivi du blanc.

Il est recommandé (Sunnah) que le milieu de la semelle de la chaussure ne touche pas le sol.(6)

Une bonne paire de chaussures est celle qui protège celui qui la porte contre la nuisance, et qui ne lui rend pas difficile l'accomplissement de la Prière et de l'ablution.

Ne portez pas de chaussures qui soient un motif de fierté.

Lorsque vous vous chaussez, commencez par le pied droit et récitez la supplication suivante:

"Bismillâhi wa-lallallâhu 'alâ Muhammadin wa watti' qadamayya fid-duniyâ wal-âkhirah, wa thabbit-humâ 'alâ-ç-çirâti yawma tazillu fih-il-aqdâm". (7)

[Je commence par le Nom d'Allah. ô Allah! Accorde la Paix et les Bénédictions à Mohammad et à la Famille de Mohammad, et raffermis mes pieds, et fixe-les solidement sur le Pont le Jour où les gens y trébucheront et en tomberont dans l'Enfer.]

Lorsque vous vous déchaussez, dites:

"Bismillâh, alhamdu lillâhil-lathi razaqani mâ aqi bihi qadamayya min-al-athâ. Allâhuma thabbit-humâ 'alâ çirâtika walâ tuzillahumâ 'an çirâtik-as-sawiy". (8)

[Je commence par le Nom d'Allah! Toutes les Louanges sont à Allah Qui m'a accordé une chose qui préserve mes deux pieds du mal. ô Allah! Raffermis mes pieds sur le Pont au-dessus du Feu et ne les laisse pas dévier du Droit Chemin.]

* * *

L'ORNEMENT

L'un des sujets auxquels l'Islam a attaché de l'importance est l'ornement. Il professe que la femme doit se parer d'une façon plaisante pour son mari, afin que les yeux de ce dernier, ainsi que ses pensées, ne se tournent pas vers d'autres femmes. De même, l'homme doit lui aussi s'embellir pour sa femme pour qu'elle ne soit pas attirée par d'autres, et qu'elle renforce ainsi sa chasteté.

Porter une bague à la main droite est particulièrement recommandé aussi bien aux hommes qu'aux femmes.

Lorsqu'on met la bague à son doigt,(7) on doit réciter la supplication suivante:

"Allâhumma saw-wimni be-sîmâ'-il-imâni wakhtim-li be-khayrin, waj'al 'âqibati ilâ khayrin, innaka anta-l-'azîz-ul-hakîmu-l-karîm". (9)

[ô Allah, dote-moi des traits de la Foi! Fais que ma fin soit méritante et qu'il y ait du bien pour moi-même dans la vie future. C'est Toi le Tout-Puissant, le Très-Sage et le Très-Généreux!]

Il est recommandé d'inscrire sur la pierre de la bague les mots suivants:

"Mâchâ'-Allâh, lâ quwwata illâ billâh, astagh-firullâh". (10)

[Allah fait ce qu'IL désire. Il n'y a pas de force ni de puissance si ce n'est celles accordées par Allah, le Grand, le Majestueux. J'implore Son pardon.]

Il n'y a pas de mal à ce que les femmes et les enfants portent des parures en or et en argent.

L'Imâm Ja'far al-lâdiq (P) a dit qu'il n'est pas convenable pour une femme de se négliger (d'omettre de s'embellir) et de ne porter même pas un collier.

Les hommes doivent s'abstenir de s'orner de parures en or, même gravées sur une épée ou sur le Saint Coran.

On a rapporté que l'application de khôl (8) sur les yeux a beaucoup d'effets bénéfiques.

On doit réciter la supplication suivante lorsqu'on met du khôl sur les yeux:

"Allâhumma nawwir baçari waj'al fîhi nûran abçuru bihi haqqaka wahdini ilâ çirât-il-haqqi wa archidni ilâ sabil-ir-rachâdi. Allâ-humma nawwir 'alayya dunyâya wa âkhirati".

[ô Allah! Illumine mes yeux et bénis-moi d'une lumière qui me rende capable de voir Ta Justice, et guide-moi vers le Droit Chemin, et oriente-moi vers la Voie de la Bonté! ô Allah! Apporte la Lumière dans la vie d'ici-bas et de l'Au-delà.]

Lorsque vous vous regardez dans le miroir, dites:

"Allâhuma Kamâ hassanta khalqî, fa-hassin khulqî wariziqî". (12)

[ô Allah! De même que Tu m'as conféré de bons traits, améliore mes murs et ma subsistance.]

* * *

BOIRE ET MANGER

Manger et boire constituent des nécessités fonda-mentales de la vie. L'Islam n'interdit d'aucune façon de manger une nourriture bonne et délicieuse, ni de consommer des breuvages sains et plaisants. Le Saint Coran dit:

"Yâ ayyuhal-lathina âmanû kulû min tayyibâti mâ razaqnâkum wa-ch-kurû lillâhi ..." (13)

[ô vous les Croyants! Mangez de ces bonnes choses que Nous vous avons accordées; remerciez Allah...] (Sourate al-Baqarah, 2:172)

Le critère général de la nourriture et des boissons licites est leur "nature bonne", c'est-à-dire le fait d'être saines, délicieuses, propres et pures.

Il est bien de manger une nourriture délicieuse, d'alimenter les autres avec elle et de s'assurer sa bonne nature et sa pureté.

On doit manger et boire des choses licites.

Ne soyez pas si pris par la nourriture que celle-ci vous retienne de l'adoration d'Allah.

Ne soyez pas pris par la nourriture et le breuvage comme les animaux. Car il ne faut pas oublier que le but de manger et de boire doit être pour vous d'acquérir assez de force pour adorer Allah.(9)

On ne doit pas être prodigue en matière de nourriture et de boisson.

Ne mangez rien lorsque vous avez l'estomac plein.

Lorsque l'estomac est plein, il devient une source de rébellion et de corruption.(10)

Il est recommandé de ne pas manger entre le petit-déjeuner et le dîner.

Il est nuisible pour la santé de ne pas prendre le petit-déjeuner et le dîner.

Il est sunnah (conduite du Prophète) de se laver la main et la bouche avant et après les repas.

Il est convenable de dire "Bismillâh" (au Nom d'Allah) lorsqu'on pose la nourriture sur la table, et de commencer et de terminer le repas par une petite pincée de sel.

Vous devriez vous asseoir devant la table comme un serviteur en signe d'humilité devant votre Seigneur (Qui vous a accordé la nourriture).

Il est détestable de manger seul.

Manger avec les serviteurs ou en étant assis par terre est sunnah.

Lorsque le repas est servi sur la table, ne congédiez jamais un mendiant (qui en demande).

Ne partagez pas votre repas avec des personnes malpropres et des pécheurs, et efforcez-vous toujours de le partager avec des personnes bonnes, pieuses et instruites (ulémas).

Il est interdit de manger à une table lorsqu'on y sert de l'alcool.

On rapporte qu'il faut éviter également de manger dans un rassemblement où on consomme des nourritures et des boissons interdites ou dans lequel on se livre à des actes interdits, tels que la médisance.

Ayez toujours des légumes et du vinaigre sur la table.

Ne mangez pas le repas lorsqu'il est trop chaud.

Il est détestable de souffler sur la nourriture et la boisson (pour les refroidir). Lavez les fruits avant de les manger. Laissez couverts la nourriture et les boissons. Ne mangez pas de nourriture avariée et vieille.

Ne profanez pas le pain.

Mangez le pain dès qu'il est servi à table, et n'attendez pas l'arrivée d'autres mets.

Ne reniflez pas le pain ni ne le frottez avec vos mains.

Lorsque vous êtes à table, mangez de ce qui se trouve devant vous et non pas des plats se trouvant devant les autres.

Mangez par petites bouchées et mâchez bien ce que vous mangez, sans dévisager les autres.

Offrez de bons mets lorsque vous mangez avec un frère Musulman, et abstenez-vous de lui offrir ce qu'il n'aimerait pas.

Il n'est pas bien de vous conformer aux formalités avec ceux qui arrivent alors que vous êtes en train de manger à table (par exemple vous lever pour donner l'accolade, etc...)

Mangez ce qui tombe sur la table.(11)

Curez-vous les dents après avoir mangé.

Nourrir les coreligionnaires et les inviter à un repas est un acte très vertueux.

Il est recommandé d'invoquer les Bénédictions de Dieu pour celui qui nous a nourris.

Lorsqu'un frère de Foi vous rend visite, apportez-lui (à manger) ce qui est disponible, et ne vous dérangez pas pour préparer ce que vous n'avez pas.

Plus vous aimez votre frère en Islam, plus vous devez manger de sa nourriture. Il est dit qu'une personne généreuse mange beaucoup chez son hôte afin que celui-ci mange lui aussi beaucoup chez elle.

Selon les hadith lorsque le Prophète (P) mangeait avec des invités, il avait l'habitude de manger le premier et de terminer le dernier afin qu'aucun d'eux n'ait mangé insuffisamment.

Mudhaffar Ibn 'Omar rapporte qu'un jour il s'était plaint auprès de l'Imâm Ja'far al-ladiq (P) d'avoir mal aux yeux. L'Imâm lui dit que lorsqu'il se lavait les mains après avoir mangé, il devait mettre ses mains mouillées sur ses paupières et sourcils en récitant trois fois la supplication suivante:

"Wal hamdu lillâh-il-muhsin-il-mujmil-il-mun'im-il mutafadh-dhil". (14)

[Louanges à Allah qui pourvoit à la Bienfaisance, qui embellit et qui accorde les Bénédictions, et qui accorde les faveurs.]

On rapporte qu'il est recommandé de faire un festin et d'inviter les gens à manger dans les occasions suivantes:

1. Le mariage;

2. 'Aqiqah (cérémonie spéciale à l'occasion d'une naissance);

3. La circoncision;

4. L'acquisition d'une maison ou la construction d'un nouveau logement;

5. Au retour d'un voyage;

Faire un festin destiné uniquement à des gens riches est interdit.

Le respect de soi

Selon un hadith attribué au Prophète (P), huit types de personnes méritent d'être maudites:

1. Quelqu'un qui se joint à une invitation sans être invité.

2. Un hôte qui donne des ordres à ses invités.

3. Quelqu'un qui attend de son ennemi qu'il lui rende service.

4. Quelqu'un qui thésaurise, qui est mesquin et avare, et qui s'attend de surcroît à ce que les autres lui soient obligés.

5. Quelqu'un qui intervient sans permission entre deux personnes qui ont une discussion privée.

6. Quelqu'un qui ne montre pas le respect dû aux gens qui font autorité (les ulémas).

7. Quelqu'un qui fréquente des gens qui ne méritent pas d'être fréquentés.

8. Quelqu'un qui discute avec une personne qui ne prête pas attention à ce qu'il dit.

Un autre hadith nous ordonne d'inviter à un repas seulement ceux avec lesquels nous sommes amis uniquement pour l'amour de Dieu.

La limite maximale de l'entretien d'un hôte est de trois jours. S'il reste plus longtemps, son entretien équivaut à un don de charité.

Il est recommandé d'être bon avec l'invité et de l'entretenir chaleureusement.

L'un de vos devoirs envers votre hôte est de lui fournir un cure-dents, et de le raccompagner jusqu'à la porte de votre maison lorsqu'il part.

N'allez pas chez quelqu'un pour manger avec lui sans qu'il vous y invite. Ne donnez pas d'ordres au maître de maison. Asseyez-vous où il vous demande de vous asseoir. Si vous êtes invité à un festin vous devez accepter l'invitation.

Boire l'eau

L'Imâm Ja'far al-lâdiq, que la Paix soit sur lui, a dit :"L'eau fraîche atténue la température, guérit du vomissement, fait digérer l'alimentation, et elle est une antidote contre la chaleur, alors que l'eau chaude est bien pour toutes sortes de douleurs et n'est nuisible en aucun cas".

Lorsqu'on boit de l'eau, on doit réciter la supplication suivante:

"lalwât-ul-lâhi 'alâ-l-Hussayn wa 'alâ ahli baytihi wa açhâbihi, wa la'natul-lâhi 'alâ qatalatihi wa a'dâ'ihi". (15)

[Que les Bénédictions d'Allah entourent l'Imâm al-Hussayn (P), le petit-fils du Saint-Prophète, et ses Ahl-ul-Bayt (les Membres de sa Famille) et ses Compagnons. Que Dieu maudisse les meurtriers et les ennemis de l'Imâm al-Hussayn (P).]

On a rapporté que l'eau du puits de Zam-Zam, l'eau de pluie et l'eau de l'Euphrate sont très bénéfiques.

La nuit, buvez de l'eau en étant en position assise, et pendant le jour, en étant debout.

L'Imâm 'Alî, que la paix soit sur lui, a dit qu'on doit boire de l'eau de pluie, car elle purifie le corps et guérit toutes les douleurs et maladies.

* * *

LES MANIèRES FAMILIALES

I. Le choix d'une épouse

L'Islam a attaché une grande importance à la question du mariage dans son système social. Il ne prescrit pas une vie monastique ou retirée. Au contraire, il encourage le mariage, car il est l'une des Sunnah (traditions) du Prophète (P). Toutefois, il est à rappeler que le mariage ne doit pas être établi uniquement en vue de la satisfaction du désir sexuel. D'autre part, son premier objectif doit être de donner aux époux des enfants respectueux afin que le nombre des adeptes de la Vérité croisse.

Le Saint Prophète (P) dit:

"Inni akhtâru min dunyâ-kum thalâthatan: At-tiba wan-nisâ'a wa qurrata 'ayni aç-çalât". (16)

[Je choisis trois choses de votre monde: le parfum, les femmes et la Prière, laquelle est la prunelle de mon il.]

La famille

Selon des hadiths dignes de foi, rapportés de l'Imâm Ja'far al-ladiq (P), chérir la femme était parmi les manières du Saint Prophète (P). Il insistait aussi qu'aucun frère croyant ne pourrait réaliser de progrès dans sa Foi sans aimer sa femme. Il affirma que ceux qui aimaient leurs femmes le plus, avaient plus de Foi.

Le Saint Prophète (P) a dit qu'en se mariant, l'homme réalise la moitié de sa Foi, et que l'autre moitié sera préservée s'il pratique la piété. Il dit en outre que rien ne doit empêcher l'homme de se marier, car en se mariant, il peut être gratifié d'un fils qui illuminera la terre avec la formule: "Lâ ilaha illallâh" (Il n'y a de dieu qu'Allah), et il insistait que ceux qui croyaient en sa Sunnah (la Conduite du Prophète) devaient se marier.

L'Imâm Ja'far al-lâdiq (P) a affirmé que deux rak'ah (cycles) de Prière accomplies par un homme marié sont meilleures que soixante-dix rak'ah de Prière accomplies par un célibataire.

Celui qui se marie réalise la moitié de sa Foi.

L'épouse choisie doit être votre égale, et digne d'être la mère de vos enfants.

Ne vous mariez pas avec une femme pour sa richesse et sa beauté, car vous risqueriez d'être privé des deux. Choisissez-la plutôt pour sa piété et sa compétence.

La meilleure épouse est celle qui donne naissance à beaucoup d'enfants, qui aime son mari, qui est chaste, qui jouit du respect de ses proches, qui se montre humble devant son mari, qui se fait belle et agréable pour lui, qui fait montre de chasteté devant les non-Mehram(12) (étrangers), qui obéit à son mari et qui n'essaie pas de le dominer.

Lorsque vous vous apprêtez à demander la main d'une fille, faites deux rak'ah (cycles) de Prière, glorifiez Allâh et récitez la supplication suivante:

"Allâhumma inni uridu an atazawwaja faqaddir lî min-an-nisâ'i a'ifahunna farjan wa ahfadhahonna lî fi nafsihâ wa mâli wa awsa'ahonna rizqan wa a'dhamahonna barakatan. Wa qaddir lî waladan tayyeban taj'alahu khalafan çâlihan fi hayâti wa ba'da mawti". (17)

[ô Allah! Je voudrais me marier. Bénis-moi donc d'une femme très vertueuse qui se sauvegardera et sauvegardera mes biens pour moi, qui sera pour moi une source d'abondance pour ma subsistance. Et puis fasse qu'elle donne naissance à un fils qui sera un représentant vertueux de moi de mon vivant et après ma mort.]

Il est relaté qu'il n'est pas bon de se marier lorsque la lune est dans la constellation du Scorpion. Il est dit également que le meilleur jour pour le mariage est le Vendredi.

Il est recommandé d'organiser un festin à l'occasion du mariage.

Il est recommandé de réciter un sermon (khutbah), avant la cérémonie de consommation du mariage. Ce sermon, selon l'Imâm Mohammad al-Taqil (P), est comme suit:

"Al-hamadu lillâhi iqrâran bini'matihi, wa lâ ilâha illallâhu ikhlâçan liwahdâniyyatihi, wa çallallâhu 'alâ sayyidi bariyyatihi wal açfiyâ'a min 'itratihi. Amma ba'du faqad kâna min fadhl-il-lâhi 'ala-l-anâmi an aghnâhum bil-halâli 'an-il-harâmi fa-qâla çubhânahu : wankih-ul-ayâmâ minkum wa-ç-çâlihîna min 'ibâdikum wa imâ'ikum in yakûnu fuqarâ'a yughnihim-ullâhu min fadhlihi wallâhu wâsi'un 'alîm". (18)

[Louanges à Allah pour Ses Bénédictions. J'atteste Son Unicité en affirmant qu'il n'y a de dieu qu'Allah. Que la Paix soit sur le Guide de l'humanité et sur les Descendants Elus de sa progéniture. C'était une faveur d'Allah pour Ses créatures que de leur avoir accordé ce qui est légal pour se passer de ce qui est illégal. Allah, Qui est dépouillé de tous défauts, dit :"Mariez les célibataires qui sont parmi vous, ainsi que ceux de vos esclaves, hommes ou femmes, qui sont honnêtes; s'ils sont pauvres, Allah les enrichira par Sa faveur. Allah est présent partout et IL sait tout".] (Sourate al-Nûr, 24:32)

Il est recommandé que, pendant la nuit de la consommation du mariage, le couple fasse l'ablution et accomplisse deux rak'ah de Prière et que le mari récite la supplication suivante, après avoir loué Allah et invoqué les Bénédictions pour le Saint Prophète et sa Progéniture (P):

"Allâh-um-marzuqni ulfatahâ wa wuddahâ wa ridhâhâ wa-rdhinî bihâ, wajma' baynanâ bi-ahsani-ijtimâ'in wa unsin wa aysari-'tilâfin fa-innaka tuhib-bul-halâla wa takrah-ul- harâma".(19)

[ô Allah! Fais-moi jouir de la bonne compagnie et de l'affection de cette femme. Rends-la satisfaite de moi et rends-moi satisfait d'elle, et réunis-nous de la meilleure façon dans l'amour et l'affection, car Tu aimes ce qui est légal et Tu détestes ce qui est illégal.]

L'acte sexuel est interdit dans les positions, les occasions et les conditions suivantes:

1. Lorsqu'on est complètement nu;

2. Lorsqu'on est face à la qiblah ou qu'on a le dos tourné vers la qiblah;

3. En position debout;

4. Si on risque d'être entendu;

5. En présence d'enfants;

6. Sans ablution (lorsque la femme est enceinte);

7. Entre l'athtân et l'iqâmah (deux parties de l'appel à la Prière);

8. Pendant le laps de temps entre l'appel à la Prière du matin et le lever du soleil;

9. Au moment du coucher du soleil;

10. Pendant les premières heures de la nuit;

11. La nuit de la veille de 'Idul-Fitr ou de 'Idul-Qurbân;

12. La nuit (de la veille) du 15 du mois de Cha'bân;

13. Le dernier jour du mois de Cha'bân;

14. Lors de l'éclipse lunaire ou solaire;

15. Le jour où il y a des vents forts ou un tremblement de terre;

16. En plein air;

17. Devant le soleil;

18. Sous un arbre portant des fruits;

19. Sur le toit d'un immeuble;

20. Dans un bateau;

21. Lorsque l'eau n'est pas disponible;

22. Lorsque la femme a ses règles;

L'acte sexuel est recommandé pendant la nuit du dimanche au lundi; du lundi au mardi, du mercredi au jeudi, la journée du jeudi et la nuit du jeudi au vendredi.

* * *

- L'Islam a déterminé pour le mari et pour la femme certaines responsabilités qui, s'ils les assument, pourraient non seulement réduire les risques de l'apparition de différents sérieux entre eux, mais aussi créer au sein du foyer familial, une sorte d'amour et d'affection qui rendrait leur vie bien plaisante.

II. Les Responsabilités de la Femme envers son Mari

Il est nécessaire qu'une femme:

Obéisse à son mari.

Ne dépense pas le bien de son mari ni n'en fasse des cadeaux sans sa permission.

N'offre quoi que ce soit de sa propriété personnelle (à elle) à personne sans la permission de son mari, sauf s'il s'agit d'accomplir le hajj, d'acquitter la zakât ou d'aider les parents et les proches.

N'observe pas un jeûne recommandé sans la permission de son mari.

Ne quitte pas la maison sans sa permission.

Ne dorme pas la nuit lorsque son mari est en colère contre elle même s'il a été dur envers elle (elle doit plutôt s'efforcer de le calmer et de le persuader de se réconcilier avec elle).

S'embellisse pour lui.

III. Les Responsabilités du Mari envers sa Femme

Il est nécessaire que le mari:

Assure la nourriture et l'habillement de sa femme.

Lui fournisse les denrées alimentaires utilisées par tout le monde.

Lui fournisse plus de denrées alimentaires que d'habitude à l'occasion des jours de 'Id (fêtes).

Soit bon envers elle et la traite bien.

Lui pardonne si elle commet une erreur.

Ne soit pas de mauvaise humeur envers elle.

Ne lui confie pas la direction de ses affaires.

L'empêche de faire ce qui pourrait entraîner une mauvaise conséquence.

Dorme à côté d'elle au moins une fois toutes les quatre nuits et fasse l'acte sexuel avec elle au moins une fois tous les quatre mois.

IV. Les Enfants USAGES ET BONS COMPORTEMENTS EN ISLAM IV. Les Enfants

Si une personne meurt sans avoir eu de progéniture, c'est comme si elle n'avait pas du tout vécu, et si elle meurt en laissant derrière elle des enfants, c'est comme si elle n'était pas morte du tout.

Il est rapporté que les filles sont des Vertus, et les fils, des Bénédictions, et qu'Allah récompense pour les Vertus, et interroge sur les Bénédictions.

Le Saint Prophète a dit: "Quiconque a trois filles ou trois surs qu'il prend à sa charge, Allah le fera entrer, par Sa Grâce et sa Miséricorde, au Paradis". Un homme lui demande alors: "ô Messager d'Allah! Et s'il avait seule-ment deux filles ou deux surs?". "Il entrera également au paradis", répondit-il encore.

Il est rapporté que pour avoir une progéniture, on doit dire lubhân-Allâh (Allah est à l'abri de tout défaut) soixante-dix fois et Astagh-firullâh (je demande pardon à Allah) soixante-dix fois après les Prières de l'Aube (Fajr) et de la Nuit ('Ichâ'), et réciter ensuite les versets coraniques suivants:

"Istaghfiru rabbakum innahu kâna ghaffârâ. Yursil-us-samâ'a 'alaykum midrârâ wa yumdidkum bi-amwâlin wa banîna wa yaj'al lakum jannâtin wa yaj'al lakum anhârâ".(20)

["Implorez le pardon de votre Seigneur; IL est Pardonneur; IL vous enverra, du ciel, une pluie abondante; IL accroîtra vos richesses et le nombre de vos enfants; IL mettra à votre disposition des Jardins et des ruisseaux".] (Sourate Nûh, 71:10-12)

On a rapporté aussi qu'on devrait réciter, au lit, les versets suivants dans l'espoir d'avoir une progéniture:

"Wa tha-n-nouni ith thahaba moghâdhiban, fadhanna a(n) lan naq-dara 'alayhi, fanâdâ fi-dh-dhulamâti a(n) lâ ilâha illâ anta subhânaka Inni kunta min-adh-dhâlimîn.

Fastajibnâ laho wa najjaynâhu min-al-ghammi wa kathâlika nunji-1-mo'minîn. Wa Zakarriyyâ ith nâdâ rabbahu rabbi la tatharni fardan wa anta khayr-ul-wârithîn". (21)

[Than-Nûn (le Prophète Yûnus) (P) s'en alla courroucé, pensant que Nous n'aurions pas de pouvoir sur lui, mais il cria dans les ténèbres: "En vérité, il n'y a de Dieu

Que Toi! Gloire à Toi! Oui, j'étais du nombre des injustes!". Nous l'avons exaucé, et Nous l'avons préservé de l'affliction. Voilà comment Nous sauvons les Croyants".

Et Zakariyyâ (P) implora:"Mon Seigneur! Ne me laisse pas seul (sans progéniture)! Bien que TU sois le Meilleur Héritier".] (Sourate al-Anbiyâ', 21:87-89)

Selon un autre récit hagiographique, lorsqu'une femme est enceinte et que son mari formule l'intention de donner le nom de Mohammad (P) ou de 'Alî (P) à l'enfant, Allah le gratifie d'un fils.

Une femme enceinte doit manger des coings et mâcher de l'encens et après la naissance, des dattes fraîches.

Il est approprié de frictionner le palais du nouveau-né au moment de sa naissance avec de l'eau du fleuve Euphrate et du sable en provenance de la tombe du Maître des Martyrs (P)(13). Si l'eau de l'Euphrate n'est pas disponible, on peut utiliser l'eau de pluie. L'Athân doit être prononcé dans l'oreille droite de l'enfant et l'Iqâmah dans son oreille gauche.

Il a été relaté que lorsqu'une femme enceinte a un accouchement difficile, on doit réciter pour elle la supplication suivante:(14)

"Fâjâ'ahâ-1-Makhâdhu ilâ jith'i-n-nakhlati qâlat Yâ laytani mittu qabla hâthâ wa kunto nasiyyan mansiyyâ; Fanâdâhâ min tahtiha an-lâ tahzani qad ja'la rabboki tahtaki sariyyâ. Wa hozzi ilayki bi-jith'-in-nakhlati tosâqit 'alayki rutaban janiyyâ".(22)

[Lorsque les douleurs la (La Sainte Marie) surprirent auprès du tronc du palmier, elle dit:"Que ne suis-je pas déjà morte, totalement oubliée!". Puis, elle entendit l'enfant qui se trouvait à ses pieds l'appeler:"Ne t'attriste pas! Ton Seigneur a fait jaillir un ruisseau à tes pieds. Secoue vers toi le tronc du palmier; il fera tomber sur toi des dattes fraîches et mûres".] (Sourate Mariyam, 19:23-25)

Il convient de donner à l'enfant un prénom, et surtout un bon prénom, avant sa naissance.

Le meilleur prénom est celui qui dénote une soumission à Allah ('Abd-Allâh = Abdullâh, par exemple), puis viennent les noms des Prophètes (P). Le Saint prophète (P) a dit:"Quiconque a quatre garçons, et ne donne pas à l'un d'eux mon nom, aura été peu aimable à mon "égard"".

Il est fortement recommandé de laver l'enfant à sa naissance.

La 'aqiqah (sacrifice d'un animal) à la naissance d'un enfant est très recommandé

pour celui qui en a les moyens, et il vaut mieux qu'elle ait lieu le septième jour de la naissance de l'enfant. Si elle est ajournée, elle reste recommandée pour le père de l'enfant jusqu'à ce que ce dernier atteigne l'âge de la puberté, et si elle est encore ajournée à cet âge, elle restera recommandée pour la personne concernée (l'enfant devenu jeune homme) jusqu'à sa mort.

Il est recommandé au septième jour de la naissance de l'enfant, avant de procéder à la 'aqiqah, de raser les cheveux de l'enfant et d'offrir en aumône une quantité d'or ou d'argent équivalente au poids des cheveux coupés.

Il est obligatoire que l'enfant de sexe masculin soit circoncis, et il est recommandé que la circoncision ait lieu le septième jour de sa naissance.

D'après des rapports religieux, la supplication suivante devrait être récitée au moment de la circoncision:

"Allâhumma hâthihi sunnatuka wa sunnatu nabiyyika çalawâtuka 'alayhi wa Ïlihi wat-tibâ'on minna laka wa li-nabiyyika bemachi'atika wa irâdatika wa qadhâ'ika li'amrin aradtahu wa qadhâ'in hattamatahu wa amrin anfath-tahu wa athaqtahu har-r-al-hadidi fi khitânihi wa hajâmatihi bi-amrin anta a'rafu bihi minni. Allâhumma fatahhirho min-ath-thonûbi wa zid fi 'omrihi wadfa'-al-âfâti 'an badanihi wal-awjâ'a 'an jismihi wa zid-hu fi ghinâ wad-fa' 'anh-ul-faqra fa-innaka ta'lamo wa la na'lam". (23)

[ô Allah! Ceci est Ta Sunnah et celle de Ton Prophète - que Tes Bénédictions soient sur lui et sur sa progéniture. En ceci nous Te suivons ainsi que Ton Prophète, conformément à Ta Volonté et à Ton Intention, et nous nous soumettons à Ta décision concernant une chose que TU as voulue et un Décret que TU as rendu inévitable et conformément auquel TU lui a fait éprouver l'acuité du fer par l'accomplissement de la circoncision et du hijâmah (la ventouse), pour une raison que TU connais mieux que moi. ô Allah! Purifie-le donc des péchés, prolonge sa vie, éloigne les douleurs et les maux de son corps, rends-le riche et mets-le à l'abri de la pauvreté, car TU sais ce que nous ne savons pas.]

La période maximum de l'allaitement est de deux ans et il n'est pas permis d'allaiter un enfant au-delà de cette limite sans raison valable. L'allaitement ne doit pas non plus être inférieur à vingt-et-un mois, sauf nécessité.

Le lait le plus bénéfique et le mieux adapté est le lait de la mère, et il doit être donné des deux seins.(15)

Si on engage une nourrice, celle-ci devrait être de belle apparence et de bonne nature, car celle-ci et son lait laissent des effets sur l'enfant.

En ce qui concerne l'éducation de l'enfant, les récits saints nous disent qu'on doit

permettre à l'enfant de jouer pendant les sept premières années de sa vie, lui apprendre à lire et à écrire pendant les sept années suivantes, et lui inculquer les enseignements concernant ce qui est légal et ce qui est illégal pendant les sept années qui suivent encore.

Quand les garçons atteignent l'âge de six ans, on ne doit pas leur permettre de dormir ensemble sous une même couverture. Et quand les filles et les garçons arrivent à l'âge de dix ans, on doit séparer leurs lits. Vous devez leur enseigner rapidement les ahâdith (lorsqu'ils sont encore à un âge tendre) et les éduquer de façon à leur inculquer l'amour et le respect dévotionnel du Commandeur des Croyants, l'Imâm 'Alî (P), sans oublier de leur apprendre le Saint Coran correctement; de les élever convenablement et de les engager dans de bonnes affaires.

Apprenez-leur la natation et le tir-à-l'arc.(16)

L'impudence et l'esprit de contradiction d'un enfant pendant sa première enfance sont un signe de sa sagesse et de son endurance lors de sa maturité.(17)

Aimez les enfants et ne vous conduisez pas stupide-ment et brutalement avec eux.

Ne leur confiez pas des tâches difficiles.

Si vous leur promettez quelque chose, honorez votre promesse.

Embrassez-les, car Allah décerne un bon point à celui qui embrasse son enfant.

Rendez votre enfant heureux afin qu'Allah vous rende heureux le jour du Jugement.

Jouez avec un enfant comme les enfants.

Ne faites aucune discrimination entre les enfants, sauf sur la base de la connaissance et de la bonté.

Lavez leurs mains et leur visage la nuit avant qu'ils aillent au lit.

Chaque fois que vous faites des cadeaux aux membres de votre famille, favorisez vos filles par rapport à vos fils.(18)

Rendez vos enfants heureux et joyeux.

Dès que la fille atteint l'âge de six ans, un non-Mahram (étranger à la famille) ne doit pas l'embrasser ni l'asseoir sur ses genoux.

Un garçon de plus de sept ans ne doit pas embrasser les femmes.

L'Imâm Moussâ al-Kâdhim (P) a dit: "Les membres de la famille d'un homme sont ses esclaves. C'est pourquoi, lorsqu'Allah gratifie quelqu'un de ses Béné-dictions, il doit les dépenser pour ses esclaves, faute de quoi elles disparaîtraient tout de suite".

V. Les Parents

Pour un Musulman, observer le respect envers ses parents est l'une des principales instructions religieuses; les rendre satisfaits de lui est l'une des formes les plus appréciées de l'obéissance à Allah, et leur désobéir est l'un des péchés majeurs.

Un enfant ne doit désobéir à ses parents que lorsqu'ils lui demandent d'apostasier.

Soyez bons envers vos parents.

Vous ne devez pas vous adresser à votre père par son nom, ni marcher devant lui, ni vous asseoir avant qu'il ne s'asseye, ni faire quoi que ce soit susceptible de conduire les gens à abuser de lui.

Le Saint Prophète a dit que regarder le visage de quatre catégories de personnes équivaut à réciter une supplication:

1. Un Imâm Juste (al-Imâm al-'Ĩdil)

2. Les savants religieux (al-'ulamâ')

3. Le père

4. La mère

Le Saint Prophète (P) a dit aussi qu'on est vite puni, dans ce monde même, pour trois péchés:

1. Le péché de désobéissance aux parents.

2. Le péché d'être cruel avec les créatures d'Allah.

3. Le péché de se montrer ingrat envers Allah et Ses serviteurs.

Soyez extrêmement bon envers votre mère.

Ne regardez pas vos parents sévèrement, posez plutôt sur eux un regard de compassion et de bonté.

Lorsque les parents meurent, ils ont toujours un droit sur leurs enfants, lesquels doivent le rendre, et payer leurs dettes envers eux en implorant le pardon pour eux pendant le qunût (partie de la Prière se situant au cours de la deuxième rak'ah et consistant à lever les mains vers le Ciel pour réciter une supplication) et après la Prière dans les termes suivants:

"Rab-bina-ghfir li wa liwâlidayya wa lil mo'minîna yawma yaqûm-ul-hisâb". (24)

[ô Seigneur! Pardonne-moi ainsi qu'à mes parents et à tous les Croyants, le Jour où aura lieu le Compte.] (Sourate Ibrâhim, 14:41)

* * *

LA PROPRETé ET LA PURETé

L'Islam a accordé une telle importance à la propreté que celle-ci est considérée comme l'un des objectifs de la foi. Recommandant la propreté et la pureté, le Saint Coran dit:

"Mâ Yûridullâhu liyaj'ala 'alaykum min harj wa lâkin Yuridu li-yutahhirakum wa li-yutimma ni'matahu 'alaykum la'llakum tachkurûn". (25)

[Allah ne veut pas vous imposer de charges supplémentaires, mais IL veut vous purifier et parachever Sa Grâce en vous. Peut-être, serez-vous reconnaissant!] (Sourate al-Mâ'idah, 5:6)

"Inna-Allâha Yuhib-bul-tawwâbina wa Yuhib-bul-Muta-tahhirîne".(26)

[Allah aime ceux qui implorent toujours Son pardon et Il aime ceux qui se purifient.] (Sourate al-Baqarah, 2:222)

Le Saint Prophète de l'Islam (P) dit que "La propreté fait partie de la Foi".

L'Islam a mis l'accent sur la propreté des ustensiles, des vêtements, du corps, des cheveux, de l'eau potable, de l'eau utilisée pour l'ablution et le bain, des lieux d'habitation, des rues, des lieux publics, de la nourriture et de tout ce qui sert à l'usage de l'homme. Un bon nombre des paroles du Prophète et des Imâms (P) attribuent à Satan tout ce qui est répugnant et qui cause des maladies (c'est-à-dire les microbes), et le décrivent comme étant un présage de pauvreté et de misère.

Le Nettoyage des Dents

Le Saint prophète (P) a dit: "Jibril (l'Ange Gabriel (P) a tellement insisté sur la nécessité de se brosser les dents que j'ai pensé que cela deviendrait obligatoire

pour mes adeptes".

La brosse à dents doit être appliquée verticalement sur les dents, et après le brossage, on doit se rincer la bouche avec de l'eau.(19)

Il est recommandé de se brosser les dents avant les Prières.

Selon l'Imâm Ja'far al-ladiq - que la Paix soit sur lui - il y a douze avantages à se nettoyer les dents (avec le miswâk).

1. C'est la conduite (Sunnah) des Prophètes (P).

2. Cela attire la Bienveillance d'Allah.

3. Rend la bouche propre.

4. Augmente la brillance des yeux.

5. Aide à l'expectoration.

6. Fortifie la mémoire.

7. Blanchit les dents.

8. Accroît la récompense des bonnes actions.

9. Ralentit l'affaiblissement et la chute des dents.

10. Renforce les racines des dents.

11. Les Anges sont contents de tous ceux qui se brossent les dents.

l 2. Cela augmente l'appétit d'une façon hygiénique.

Selon l'Imâm Mûsâ al-Kâdhim (P) et l'Imâm 'Alî al-Redhâ (P), parmi les habitudes du prophète Ibrâhîm (P), il y en avait cinq qui concernaient la partie supérieure du corps et cinq, la partie inférieure:

A Celles concernant la partie supérieure du corps:

1. Se brosser les dents.

2. Tailler les moustaches.

3. Se faire une raie pour pouvoir mouiller la tête lors de l'ablution.

4. Se rincer la bouche avec de l'eau.

5. Se nettoyer le nez avec de l'eau.

B Celles concernant la partie inférieure du corps:

1. Etre circoncis.

2. Enlever les poils superflus sous le nombril.

3. Enlever les poils sous les aisselles.

4. Se couper les ongles.

5. Se laver les parties intimes du corps après être allé à la selle.

Selon le Saint Prophète (P) il y a trois choses qui avivent la force de la mémoire et guérissent tous les maux:

1. Mastiquer de l'encens.

2. Se brosser les dents.

3. Réciter le Saint Coran.

Selon un autre hadith (tradition) attribué au Saint prophète (p) deux rak'ah de prières accomplies après s'être brossé les dents sont meilleures que soixante-dix rak'ah de prière sans l'avoir fait.

Se couper les Cheveux

Coupez vos cheveux lorsqu'ils deviennent longs.

Lorsque vous voulez vous couper les cheveux, asseyez-vous face à la Qiblah et récitez tout d'abord la supplication suivante:

"Bismillâhi wa billâhi wa 'alâ millati rasûl-il-lâhi çalla-Allâhu 'alayhi wa âlihi. Allâhumma a'tini bi-kulli cha'ratin nûran yawm-al-Qiyâmah". (27)

[Je commence cette tâche par le Nom d'Allah et je demande Son aide pour son accomplissement. J'accomplis cette tâche conformément à la loi religieuse du prophète d'Allah. ô Seigneur! Accorde-moi le Jour du Jugement une lumière pour chacun de mes cheveux.]

Et lorsque vous êtes en plein accomplissement de cette tâche, dites:

"Allâhumma Zayyinnî bit-taqwâ wa Jannib-nir-ridâ". (28)

[ô Seigneur! Orne-moi de la piété et sauve-moi de la destruction.]

Il n'est pas interdit qu'une femme épile les cheveux au-dessus de son front ni qu'elle les coupe ni qu'elle épile les poils qui se trouvent sur son visage, pour se faire plus belle.

L'homme doit faire l'une des deux choses suivantes:

Ou bien il doit couper ses cheveux (et c'est le mieux), ou bien ils les laisse pousser, et dans ce cas il faut qu'il les nourrisse, les nettoie, les peigne et y fasse une raie de façon que le cran soit visible.

Tailler les Moustaches

L'Imâm Ja'far al-lâdiq (P) a dit que lorsque quelqu'un taille ses moustaches et coupe ses ongles le Vendredi, il doit réciter le supplication suivante:

"Bism-il-ilâhi wa bil-lâhi wa 'alâ sunnati Mohammadin wa Ĩle Mohammad". (29)

[Au Nom d'Allah, je mets ma confiance en Allah et j'agis conformément à la Sunnah de Mohammad et des Ĩle Mohammad.]

Selon une tradition rapportée de l'Imâm Ja'far al-lâdiq (P), le fait de se couper les moustaches fait décroître la tristesse et les superstitions, et c'est aussi suivre le Sunnah du Saint Prophète (P).

Se couper les moustaches est une Sunnah absolue, et plus on tond à la racine, mieux c'est.

L'Imâm Ja'far al-lâdiq (P) avait l'habitude de tailler ses moustaches jusqu'à la racine des poils, et de dire que se couper les ongles le vendredi, c'est se mettre à l'abri des pellicules depuis ce vendredi-là jusqu'au vendredi suivant.

Laisser pousser la barbe

Ayez une barbe moyenne, ni trop longue ni trop courte. Il est détestable (et même illégal, selon certains) qu'elle soit plus longue qu'un poing.

Il est généralement admis parmi les ouléma (les savants religieux) qu'il est interdit de se raser la barbe.

Se Couper les Ongles

Il est préférable de couper ses ongles, de tailler ses moustaches et d'épiler les poils du nez chaque vendredi.

Se couper les ongles est une Sunnah absolue.

Les femmes peuvent laisser pousser une petite portion d'ongle, par coquetterie, mais les hommes doivent couper leurs ongles très courts.

Le meilleur jour pour se couper ses ongles, c'est le Vendredi.

Les cheveux, les ongles et le sang séparés du corps doivent être enterrés dans la terre.

Se Peigner

Se peigner la tête et la barbe appelle beaucoup de bienfaits.

Selon une tradition digne de foi, rapportée de l'Imâm Ja'far al-lâdiq (P), porter de bons vêtements amoindrit l'ennemi, oindre le corps, apaise la tension mentale et les angoisses, et se peigner renforce les dents, améliore les moyens de subsistance et augmente la virilité.

L'utilisation de substances odoriférantes, de parfums et d'huiles Selon l'Imâm Ja'far al-lâdiq (P), les substances odoriférantes renforcent le coeur et la virilité.

L'Imâm Ja'far al-lâdiq (P) a dit également que le parfum comprend notamment le musc, l'ambre, le safran et le bois d'aloès ('ûd).

L'Imâm 'Alî (P) a dit que l'utilisation de l'huile rend le corps attirant, renforce le cerveau et le rafraîchit, ouvre les portes, guérit la sécheresse et la dureté de la peau, et rend le visage pieusement attirant.

L'utilisation des substances odoriférantes et des parfums constituait l'un des usages agréables des Prophètes. (P)

L'utilisation de substances odoriférantes, de parfums et d'huiles.

Il est nécessaire que la substance odoriférante utilisée par les hommes soit forte, et faible pour les femmes.

Une femme musulmane doit utiliser chaque jour une substance odoriférante pour son mari, et lorsqu'elle le fait, elle ne devrait pas sortir dehors.

Lorsqu'on vous offre des parfums, vous devez les accepter et ne jamais les refuser.

Oindre le corps

Frotter de l'huile sur le corps une fois par mois est très bénéfique pour l'homme.

En ce qui concerne la femme, il n'y a pas de mal à ce qu'elle le fasse chaque jour. Les meilleures des huiles à utiliser à cet égard sont l'huile de lis et l'huile de violette.

Le bain

Il est recommandé de prendre des bains. Il n'est pas souhaitable de prendre le bain dans le hammâm(20) tous les jours, mais c'est bien de le prendre tous les deux jours.

Il est interdit de prendre un bain en plein air sans se couvrir les parties intimes du corps, d'entrer dans une rivière ou un canal lorsqu'on est complètement nu.

N'entrez pas dans le hammâm lorsque vous avez l'estomac plein, ni lorsque vous avez faim, mais faites-le après avoir mangé un peu.

Ne buvez pas d'eau chaude ni ne mangez de melon dans le hammâm.

Lavez-vous les pieds avec de l'eau froide après être sorti du hammâm.

Récitez la supplication suivante lorsque vous entrez dans le bain:

"Allâhumma ath-hib 'anni-r-rijsa wa-n-najasah wa tahhir jasadi wa qalbi". (30)

[ô Seigneur! Enlève de moi l'impureté et purifie mon corps et mon coeur.]

Lorsque vous êtes au hammâm ne vous allongez pas sur le dos ni sur le côté, et n'utilisez ni le peigne ni la brosse à dents.

"Fiqh-ur-ridhâ" rapporte qu'après le Bain du Vendredi, on devrait réciter la supplication suivante:

"Allâh-umma tahhirnî wa tahhir qalbî, wa anqi ghuslî,

wa ajir 'alâ lisânî thikraka wa thikra nabiyyika Mohammadin çalla Allâhu 'alayhi wa âlihi wa-j'alnî min-at-tawwâbîne wa-1-motahharîne". (31)

[ô Allah! purifie mon coeur, rends mon bain sacré, fasse que ma langue s'applique à chanter Tes Louanges et les louanges de Ton Prophète Mohammad et de ses Descendants Elus (P) et intègre-moi parmi ceux dont la rétribution a été acceptée et qui sont purs et pieux.]

Se laver la tête et les vêtements est très recommandé.

Débarrassez votre corps de toute mauvaise odeur qui pourrait incommoder les gens. Allah déteste ceux qui sont sales et qui incommodent les autres par leur

mauvaise odeur.

Il est indécent de ne pas enlever les poils des aisselles et sous le nombril.

Il est recommandé de réciter la supplication suivante au moment de prendre le bain rituel (ghusl al-Janâbah):

"Allâh-umma tahhir qalbî wa zakki 'amali wa taqabbal sa'yi waj'al mâ 'indaka Khayran lî. Allâh-umma-j'alnî min-at-tawwâbîna waj'alnî min-al-mutahharîne". (32)

[ô Allah! Purifie mon coeur, rends mon action sincère, accepte mon effort et accorde-moi ce qui est bien pour moi et intègre-moi parmi ceux dont la rétribution a été acceptée et qui sont purs et pieux.]

Il convient de ne pas renoncer au Bain du Vendredi qui devrait se faire le Vendredi depuis le matin jusqu'à midi, et plus on est près de midi mieux c'est. Le Bain du Vendredi peut se faire également l'après-midi jusqu'au soir de ce même jour sans formuler l'intention de l'avoir manqué (qadhâ'). On peut même le prendre le Samedi depuis le matin jusqu'au soir avec la formulation de l'intention d'accomplir une tâche ajournée (qadhâ').

Les bains recommandés ont lieu aux occasions suivantes:

1. Pendant les nuits des jours impairs du mois de Ramadhân, et notamment les nuits des 1er, 15ème, 17ème, 19ème, 21ème et 23ème jours.

2. La nuit (la veille au soir) de 'Id-ul-Fitr et la journée de 'Id-ul-Qurbân.

3. Le 8 Thil Hajj.

4. Le jour de 'Arafah, vers midi.

5. La nuit (la veille au soir) de la mi-Rajab.

6. Le jour de l'assignation du Saint Prophète à sa Mission Prophétique (le 27 Rajab).

7. La nuit (la veille au soir) de la mi-Cha'bân.

8. Le jour de ghadir Khum (le 18 Thil hajj).

9. Le jour de mubâhilah (le 24 ou 25 Thil hajj).

10. Le jour de Nawrouz (le 21 mars).

Il est également recommandé de prendre le bain aux occasions suivantes:

1. Lors de l'Ihrâm en vue du Hajj ou de la 'Umrah.

2. Lors de la visite (Ziyârah) des tombes du saint Prophète et des Saints Imâms (P).

3. Lorsqu'on veut faire une istikharah (demander à Allah de nous guider pour faire un choix difficile).

4. Lors de la repentance.

5. Pour accomplir les Prières de l'éclipse du soleil, même lorsque ces prières ont été ajournées intention-nellement et que l'éclipse a déjà eu lieu.

6. Pour entrer dans l'enceinte de la Sainte Ka'bah en vue de faire la déambulation (tawâf).

7. Pour entrer dans le Haram (l'enceinte) de la ville du Saint Prophète (Médine).

8. Pour tuer un animal en vue de sacrifice.

9. Pour donner le bain à un nouveau-né.

10. Le jour anniversaire de la naissance du Saint Prophète (P) (le 17 Rabi' al-Awwal).

11. Pour implorer la descente de la pluie.

12. Pour voir une personne pendue, justement ou injustement.

13. Pour toucher un cadavre ayant déjà subi le bain rituel.

14. Pour tuer un lézard.

* * *

DORMIR, SE RéVEILLER ET ALLER AUX TOILETTES

Il est détestable de dormir après l'aube, après le lever du soleil, entre les prières du coucher du soleil (Maghrib) et de la nuit ('Ichâ'), et après la prière de l'après-midi ('Açr), et il est interdit de dormir entre l'aube et le lever du soleil.

Un petit somme depuis la matinée jusqu'à midi est Sunnah.

Lorsque vous allez au lit, faites l'ablution (wudhû).

Celui qui va dormir après avoir fait le wudhû ou le tayammum, se rappelle Allah

comme s'il accomplissait des Prières.

Lorsque vous dormez, dormez du côté de la main droite face à la Qiblah, et mettez votre main droite sous le visage.

Lorsque Vous Dormez 49

Selon un Hadith rapporté de l'Imâm Mohammad al-Bâqir (P), lorsqu'on s'allonge sur le lit, la main droite sous le côté droit de son visage, on devrait réciter la supplication suivante:

"Bismillâh, Allâhumma inni aslamtu nafsi ilayka, wa wajjahtu wajhiya ilayka, wa fawwadhtu amri ilayka, wa alja'tu dhahri ilayka, wa tawakkaltu 'alayka, rahmatan minka wa raghbatan ilayka, lâ manjan minka illâ ilayka. Îmantu bikitâbik-al-lathi anzalta wa bi-rasûlik-al-lathi arsalta". (33)

[Je commence par le Nom d'Allah. ô Allah! j'ai confié ma vie à Tes soins, j'ai tourné mon visage vers Toi, j'ai remis mon destin entre Tes Mains, et je n'ai peur que de Toi et j'implore Ta Bienveillance. Il n'y a pas de Salut en dehors de Toi. J'ai cru à Ton Livre que TU avais fait descendre et au Messager que TU avais envoyé.]

Ensuite, on devrait réciter le Tasbih de Fâtimah al-Zahrâ' (P).

L'Imâm Ja'far al-lâdiq (P) a dit: "Il y a trois choses qu'Allah tient pour ennemies de la créature":

Un sommeil excessif non nécessaire

Rire sans raison valable

Manger lorsqu'on a déjà l'estomac plein

Il a dit également: "Les gens auront désobéi dès le début à Allah, s'ils sont épris des six choses suivantes:

1. Ce bas-monde

2. La royauté

3. Les femmes

4. La nourriture

5. Le sommeil

6. Le confort

Il est détestable de dormir dans les masjids.

Si vous êtes seul à la maison et que vous vouliez dormir, récitez la supplication suivante:

"Allâhuma ânis wahchati wa a'inni 'alâ wahdati". (34)

[ô Allah! Sois mon ami lorsque je suis dans la dépression et l'angoisse et aide-moi dans ma solitude.]

Allez aux toilettes avant de vous coucher et après vous être réveillé.

Il est Sunnah de se rappeler Allah et de réciter le Saint Coran avant d'aller au lit. Il est très recommandé de réciter à cet égard:

1 Sourate al-Falaq (113:1-5)

"Bism-il-lâhir-rahmân-ir-rahîm. Qul a'ûthu bi-rab-bil-Falaq, min charri ma Khalaq, wa min charri ghâsiqin ithâ waqab, wa min char-rin-naffâthâti fil 'uqadi, wa min charri hâsidin ithâ hasad". (35)

[Au Nom d'Allah, le Clément, le Miséricordieux. Dis: "je cherche la protection du Seigneur de l'aube contre le mal de ce qu'IL a créé; contre le mal de l'obscurité lorsqu'elle est intense; contre le mal des sorcières en conjuration; contre le mal de l'envieux, lorsqu'il porte envie".]

2 Sourate al-Nâs (114: 1-6)

"Bism-il-lâh-ir-rahmân-ir-rahîm. Qul a'ûthu bi-Rab-bin-nâsi, Malik-in-nâsi, Ilâh-in-nâsi, min char-ril-waswâs-il-khannâs-il-lathi yuwaswisu fi çudûr-in-nâsi, min-al-jinnati wan-nâs". (36)

[Au nom d'Allah, le Clément, le Miséricordieux. Dis:"Je cherche la protection du Seigneur des hommes, le Roi des hommes, le Dieu des hommes, contre le mal du chuchoteur sournois, qui chuchote dans les coeurs des gens, qu'il soit au nombre des djinns ou des hommes".]

3 Sourate al-Kâfirûn (109: 1-6)

"Bism-il-lâh-ir-Rahmân-ir-Rahîm. Qul yâ ayyoha-l-Kâfirûn, lâ a'budu mâ ta'budûn, wa lâ antum 'âbidûna mâ a'bud, wa lâ anâ 'âbidun ma 'abadtum, wa lâ antum 'âbidûn mâ a'bud, lakum dinukum wa liya dîn". (37)

[Au Nom d'Allah, le Clément, le Miséricordieux. Dis: "ô vous les incroyants! Je

n'adore pas ce que vous adorez; vous n'adorez pas ce que j'adore. Moi, je n'adore pas ce que vous adorez; vous, vous n'adorez pas ce que j'adore. A vous votre religion, à moi, ma Religion".]

4 Sourate al-Ikhlâç (112: 1-4)

"Qul Huwa -Allâhu Ahad, Allâh-uç-lamad, Lam Yalid wa Lam Yûlad, wa Lam Yakun lahu kufwan Ahad". (38)

[Dis:"Lui, Allah, est Un! IL est Celui qui pourvoit aux besoins. IL n'engendre pas, IL n'est pas engendré; nul n'est égal à Lui".]

5 Ïyat-ul-Kursi (Sourate al-Baqarah, 2: 255-257)

"Allâhu lâ ilâha illâ huwa, al-hay-yul-qayyûm, lâ ta'khuthahu sinatun wa la nawma, lahu mâ fis-samâwâti wa mâ fil-ardh, man thal-lathi yachfa'u 'indahû illâ bi'ithnihi, ya'lamu mâ bayna aydihim wa mâ khalfahum, wa lâ yuhîtûna bi-chay'in min 'ilmihi illâ bimâ châ'a, wasi'a kursiyyuh-us-samâwati wal-ardhi wa lâ ya'ûduhu hifdhuhuma, wa-hwa-l-'alli-yul-'adhîm. Lâ ikrâh fiddîn, qad tabayyan-ar-ruchdu min-al-ghayy, faman yakfur bittâghuti wa yu'min bil-lâhi faqad-istamsaka bil-'urwat-il wuthqâ, l-anfiçâma lahâ, wallâhu samî'un 'alîm. Allâhu waliy-yul-lathina âmanu yukhrijûhum min-adh-dhulumâli ilan-nûr, wa-l-lathina kafarû awliyâ'uhum-ut-tâghûtu yukhrijûnahum min-un-nûri ilâ-dh-dhulumâti ûlâ'ika aç-hâbin-nari hum fihâ khâlidhûn". (39)

[Allah, il n'y a de Dieu que Lui, le Toujours-Vivant, l'Auto-Subsistant par Qui tout subsiste. Ni l'assoupis-sement, ni le sommeil n'ont de prise sur Lui. Tout ce qui est dans les Cieux et sur la terre Lui appartient. Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission? IL sait ce qui se trouve devant les hommes et derrière eux, alors que ceux-ci n'embrassent de Sa Science que ce qu'IL veut. Son Trône s'étend sur les Cieux et sur la Terre: leur maintien dans l'existence ne Lui est pas une charge. IL est le Très-Haut, l'Inaccessible. Il n'y a pas de contrainte en religion! La Voie droite se distingue de l'erreur. Celui qui rejette les Taghûts et qui croit en Allah tient une prise des plus solides et inébranlable. Allah est Celui qui prend en charge les Croyants; IL les fait sortir des ténèbres vers la lumière; les incrédules ont pour patrons les Tâghûts: Ceux-ci les font sortir de la Lumière vers les ténèbres: il y seront les hôtes du feu où ils demeureront immortels".]

6 Sourate al-laffât, 37: 1-10

"Bism-il-lâhir-Rahmân-ir-Rahîm. Waç-çâffati laffan, Faz-zâjirâti Zajran, Fat-tâliyâti Thikran, inna ilâhakum la-wâhidun. Rab-us-Samâwati wal-ardhi wa mâ bay-nahumâ wa Rab-bul machriq. Innâ Zayyanâ as-Samâ'-ad-dunyâ bizinat-il-kawâkib. Wa hifdhan min kulli chaytânin mârid. La yasma'ûna ilal-mala'il-a'lâ wa yuqthafûna min kulli jânibin. Duhûran wa lahum 'athâbun wâçib. Illâ man khatif-al-khatfata

fa'atba'hu chihâbun thâqib". (40)

[Au nom d'Allah, le Clément, le Miséricordieux. Par les anges qui se placent en rangs! Par les anges qui repoussent (les méchants) en les réprimandant! Par les anges qui récitent le Coran! Votre Seigneur est unique; IL est le Seigneur des cieux et de la terre et de ce qui se trouve entre les deux. IL est le Seigneur des Orients. Nous avons doté le ciel le plus bas d'une merveilleuse décoration d'étoiles. Et Nous l'avons protégé contre tous démons rebelles. Ils ne peuvent écouter les anges des hauts rangs, car ils sont harcelés de tous côtés, et ils sont repoussés. Ils subiront un châtiment perpétuel, excepté celui qui saisit au vol quelque chose; alors il est suivi d'une flamme perçante.]

7 Sourate al-lâffât, 37: 173-182

"Wa inna jundanâ lahum-ul-ghâlibûn. Fatawalla 'anhum hattâ hîn, wa abçirhum fasawfa yubçirûn. Afa-bi-'athâbinâ yasta'jilûn. Fa-ithâ nazala bi-sâhatihim fa-sâ'a çabâh-ul-montharîn. Wa tawallâ 'anhum hattâ hîn, wa-abçir fasawfa yobçirûn. Subhâna rab-baka rab-il-'izzati 'ammâ yaçifûn. Wasalâmun 'alâ-l-morsalîn. Wa-l-hamdu lil-lâhi rab-bil-'âlamîn". (41)

[Et ce sont Nos soldats seulement qui seront victorieux. Donc ignore ces gens (les incroyants) un certain temps; ils verront bientôt les conséquences de leurs mauvaises actions. Cherchent-ils à hâter la venue du Châtiment? Quand celui-ci tombera sur leur cou, ce sera un douloureux réveil pour ceux qui ont été avertis. Ignore-les donc un certain temps, et observe-les, ils verront bientôt les conséquences de leurs mauvaises actions. Gloire à ton Seigneur, le Seigneur de la Majesté, (Qui est) très au-dessus de ce qu'ils imaginent! Que la Paix soit sur les Prophètes! Louanges à Allah, le Seigneur des mondes.]

8 Sourate al-Takâthur, 102: 1-8

"Bism-il-lâh-ir-Rahmân-ir-Rahîm. Alhâkum-ut-takâ-thur, hattâ zurtum-ul-maqâbir, kallâ sawfa ta'lamûn, thuma kallâ sawfa ta'lamûn, kallâ law ta'lamûna 'ilm-al-yaqîn, la-tarawun-nal-jahîm, thumma la-tarawun-nahâ 'ayn-al-yaqîn, thumma la-tus'alunna yawma ithin 'an-in-na'îm". (42)

[Au nom d'Allah, le Clément, le Miséricordieux. La rivalité dans l'acquisition des gains de ce monde, vous distrait, jusqu'à ce que vous veniez au tombeau. Non! Vous connaîtrez bientôt la Vérité. En fait, si vous connaissiez la Vérité avec certitude (vous vous comporteriez différemment). Vous verrez, en effet, la Fournaise. Et vous la verrez de vos propres yeux. Alors, ce Jour-là vous serez interrogés sur toutes les bonnes choses (dont vous avez joui).]

Il n'est pas bon de rester éveillé la nuit, sauf dans les trois cas suivants:

1. Pour faire les prières de minuit.

2. Pour réciter le Coran en vue de la connaissance.

3. Pour conduire une épouse à la maison de son futur époux.

Il est déconseillé de dormir trop la nuit tout comme il est déconseillé de rester éveillé pendant de longues heures.

Ne dormez pas face au soleil.

Uriner

Il est prohibé (détestable) d'uriner dans les conditions et les lieux suivants:

1. A un endroit où celui qui urine pourrait être éclaboussé par l'urine.

2. Dans l'eau.

3. En étant debout.

4. Dans les trous des animaux.

5. Sur les routes.

6. Près des murs des Masjids.

7. Autour des maisons.

8. Sous les arbres fruitiers.

9. Dans les lieux où les gens seraient incommodés par le fait que l'on urine.

Aller aux toilettes

Lorsque vous vous apprêtez à entrer aux toilettes, posez-y d'abord le pied gauche.

Après vous être assis, appuyez-vous sur le pied gauche.

Après que l'urine cesse de sortir, il est recommandé de procéder au istabrâ', opération consistant à comprimer, avec la main gauche, à trois reprises, et dans l'ordre suivant: les testicules (les deux en même temps), puis le corps de la verge, puis le gland; ensuite, on procède à l'istinjâ': rinçage à l'eau du méat urinaire. Si, par la suite, un peu de liquide s'écoule, on ne le considérera pas comme impur, et on n'aura donc pas à refaire les ablutions si on les avait faites entre-temps.

Il est Sunnah de se laver la moitié inférieure du corps avec de l'eau froide, car cela guérit les hémorroïdes. Il est détestable de rester assis longtemps aux toilettes.

On rapporte que le Prophète Luqmân (P), demanda à son fils d'écrire sur la porte des toilettes que "s'asseoir longtemps aux toilettes, suscite les hémorroïdes".

Il est détestable de parler dans les toilettes, sauf s'il s'agit de se rappeler Allah.(21)

On devrait réciter la supplication suivante lorsqu'on s'assoit aux toilettes:

[ô Allah! Assure-moi le gain légal de mon pain quotidien et sauvegarde-moi des choses illégales].

Lorsqu'on se nettoie (aux toilettes) on devrait réciter la supplication suivante:

"Allâhumma hassin farji wa-stur 'awrati, wa harrim-nin-nâra wa waffiqnî li-mâ yuqarribuni minka yâ thal jalâli wal-ikrâm". (44)

[ô Allah! Sauvegarde-moi (mes parties intimes) des choses illégales et aide-moi à les cacher. Protège-moi du Feu de l'enfer. ô Allah! par Ta Splendeur et Ta Grandeur, amène-moi vers ce qui pourrait me rapprocher de Toi.]

Lorsqu'on se lève (pour sortir des toilettes), on devrait poser sa main sur son estomac et réciter la supplication suivante:

"Al-hamdu lil-lâh-il-lathi hanna fi ta'âmi wa charâbi wa 'âfâni min-al-balwâ". (45)

[Allah soit loué pour avoir rendu ma nourriture digestible et pour m'avoir épargné l'épreuve.]

Lorsqu'on sort des toilettes, on devrait avancer d'abord le pied droit, poser de nouveau la main sur l'estomac et réciter la supplication suivante:

"Al-hamdu lil-lâh-il-lathi 'arrafani lath-thatahu, wa abqâ fi jasadi quw-watahu, wa akhraja 'anni athâhu, yâ lahu min ni'matin, ni'matin lâ yaqdir-ul-qâdirûna qadrahâ". (46)

[Allah soit loué pour m'avoir fait connaître la saveur de la nourriture, pour en avoir préservé l'énergie dans mon corps, et pour en avoir fait sortir le reste de mon estomac. Quel bienfait! Un bienfait tel que même les plus grands savants ne peuvent en connaître la vraie valeur.]

* * *

LES MALADIES ET LEURS REMèDES USAGES ET BONS COMPORTEMENTS EN ISLAM

LES MALADIES ET LEURS REMèDES Lorsqu'un croyant tombe malade, Allah le Tout-Puissant affecte un ange pour qu'il note les bonnes actions qu'il a faites lorsqu'il était en bonne santé.

Vous ne devez pas vous plaindre, lorsque vous tombez malade, en disant: "Je subis une affliction que personne d'autre n'a subie" ou quelque chose de ce genre.

L'abstinence est la base de tous les médicaments et l'estomac est la principale cause de toutes les maladies.

Aussi longtemps que votre corps peut supporter la maladie, vous devriez éviter de prendre des médicaments.

Si vous faites ce qui suit, vous resterez toujours en bonne santé:

1. Mangez lorsque vous avez faim.

2. Buvez de l'eau lorsque vous avez soif.

3. Urinez dès que vous éprouvez le besoin de le faire.

4. Ne pratiquez l'acte sexuel que lorsqu'il est nécessaire.

5. Dormez lorsque vous avez sommeil.

Le miel guérit toutes les maladies.

Il a été rapporté que vous devriez soigner votre maladie par l'aumône, car l'aumône prévient de grandes calamités.

Il n'est pas interdit d'être soigné par un médecin non-Musulman.

Allah le Tout-Puissant a dit à l'un de Ses Prophètes (P): "Je ne te guérirai que lorsque tu auras reçu un traitement médical".(22)

Prendre un petit morceau de sucre avec de l'eau fraîche au petit-déjeuner est très efficace contre la fièvre.

Boire de l'eau de pluie guérit beaucoup de maladies.

Il est très recommandé de manger du poireau et des dattes, et de boire du lait au petit-déjeuner.

La lecture du Coran et la récitation de certains Du'â' sont très curatives.

Selon une tradition digne de foi rapportée de l'Imâm Ja'far al-lâdiq (P), l'Imâm 'Alî

(P) avait réservé une petite chambre pour lui dans sa maison. Cette chambre ne contenait que le Saint Coran et un sabre, et c'est là qu'il avait l'habitude de faire ses Prières.

Selon une autre tradition authentique, on doit orner et illuminer sa maison par la récitation du Saint Coran, pour ne pas la transformer en une tombe, comme c'est le cas chez les juifs et les chrétiens qui limitent le lieu de la Prière à l'église et à la synagogue, et jamais à la maison.

Il est très recommandé à cet égard de réciter à plusieurs reprises:

1. Sourate al-Hamd (1: 1-7)

"Bism-il-lâh-ir-Rahmân-ir-Rahîm. Al-hamdu lillâhi Rab-bil-'âlamîn. Ar-Rahmân-ir-Rahîm. Mâliki yawm-id-dîn. Iyyâka na'budû wa iyyâka nasta'în. Ihdinaç-çirât-al-mostaqîm. lirâta-l-lathîna an'amta 'alayhim. Ghayr-al-magh-dhûbi 'alayhim wa la-dh-dhâlîn". (47)

[Au nom d'Allah, le Clément, le Miséricordieux. Louanges à Allah, Seigneur des mondes, le Clément, le Miséricordieux. Le Roi du Jour du Jugement. C'est Toi que nous adorons, c'est de Toi que nous implorons le secours. Dirige-nous sur le Chemin Droit: le Chemin de ceux que TU as comblés de Bienfaits; non pas le chemin de ceux qui encourent Ta colère, ni celui des égarés.]

2. Ĩyat al-Kursi (voir p. 52)

Il est aussi recommandé de lire la supplication d'Al-Nûr(23) pour prévenir les maladies:

"Bism-il-lâh-ir-Rahmân-ir-Rahîm. Bism-il-lâh-in-Nûr, bism-il-lâhi nûrun, bism-il-lâhi nûrun 'alâ nûr, bism-il-lâh-il-lathi huwa mudabbir-ul-umûr, bism-il-lâhi-il-lathi khalaqa-n-nûr min-an-nûr, al-hamdu li-l-lâh-il-lathi khalaqa-n-nûr min-an-nûr, wa anzala-n-nûra 'alâ-t-tûr fi-kitâbin maçtûr, fi raqqin manchûr, bi-qadarin maqdûr, 'alâ nabi-y-yin mahbûr. Al-hamdu li-l-lâh-il-lathi huwa bi-l-'izzi math-kûr wa bi-l-fakh-ri mach-hûr wa çallâ-l-lâhu 'alâ sayyidinâ Mohammadin wa âlihi-t-tâhirîn". (48)

[Au nom d'Allah, le Clément, le Miséricordieux. Au nom d'Allah, l'Illuminateur. Au nom d'Allah l'Illumina-teur de la Lumière. Au nom d'Allah Qui dispose de tous les événements. Au nom d'Allah Qui a créé la Lumière de la Lumière, et Qui a fait descendre la Lumière sur le Mont Tûr. Tout (ceci) est décrit dans un Livre écrit sur un parchemin déployé et dans la quantité fixée qui a été révélée au sage Prophète. Louanges à Allah dont on évoque la Grandeur, dont la Gloire est célèbre, et Qu'on remercie dans le bonheur et dans le malheur. ô Allah! Que Tes Bénédictions soient sur notre Guide Mohammad (que la Paix soit sur lui et sur sa

Progéniture) ainsi que sur sa Progéniture Purifiée.]

La récitation suivante est recommandée dans plusieurs hadith pour venir à bout des maladies:

"Lâ hawla walâ quwwata illâ bil-lâh-il-'aliyy-il-'adhîm". (49)

[Il n'y a pas de force ni de pouvoir en dehors d'Allah, le Très-Haut, le Magnifique.]

Le sable de la tombe de l'Imâm al-Hussayn - le Maître des Martyrs (P) - est curatif, à condition que vous ayez foi en cela et que vous n'en avaliez que le volume d'un pois.

Lorsqu'un Musulman rend visite à un frère Musulman malade, soixante-dix mille anges lui envoient leurs salutations ce jour-là. Demandez à votre frère malade de prier pour vous, car les Prières d'une personne malade sont équivalentes à celles des anges, et elles sont rapidement exaucées.

Lorsque vous rendez visite à un malade, apportez-lui avec vous un peu de pommes, de coings, de citrons ou du parfum.

* * *

LES DEVOIRS ET LES DROITS SOCIAUX

Un homme était venu voir le Prophète (P), un jour, pour lui demander de lui indiquer le Chemin qui devrait le conduire au Paradis. Le Saint Prophète (P) lui dit:

"Conduis-toi envers les gens comme tu aimerais qu'ils se conduisent envers toi. Ne souhaite pas aux gens ce que tu ne souhaites pas pour toi-même".

Ainsi, selon les enseignements islamiques, on ne doit pas se considérer comme étant à la tête des autres et l'axe de toutes choses. On doit s'attribuer le même statut qu'aux autres. Cet enseignement est fondé sur la philosophie islamique de l'égalité, selon laquelle tous les hommes sont égaux. Le Saint Prophète (P) a dit:

"La plus haute vertu consiste à être juste dans ton jugement, même s'il est contre toi-même, à considérer ton frère de Foi comme ton égal, et à te rappeler Allah dans toutes les circonstances".

Telle est la qualité qui constitue le critère de la Foi et le motif de l'honneur de l'homme et de la société humaine en Islam.

Etant donné qu'on voudrait que les autres nous respectent, nous disent la vérité, nous aident, soient sincères avec nous, observent nos droits et se montrent polis à notre égard, nous devons, nous aussi, nous conduire de la même façon avec eux.

On doit donc les respecter, être véridique avec eux, les aider, être sincère avec eux, observer leurs droits et se montrer poli à leur égard. De la même façon, tout comme nous n'aimons pas que les autres abusent de nous, disent du mal de nous, nous accusent injustement, mettent des obstacles devant nos progrès ou soient arrogants avec nous, nous devons faire de même vis-à-vis d'eux. Nous devons nous abstenir de tout acte de transgression et réaliser que les autres aussi sont des êtres humains, comme nous. Nous devons partager leur joie et leur tristesse. Donc être utile aux autres et rendre service à la société, tel est le critère de la proximité d'Allah pour un Musulman.

I. Le Maintien des Liens de Parenté

Il n'y a pas d'acte dont la récompense soit aussi rapidement accordée que le maintien des liens de parenté. Celui qui les coupe n'entrera pas au Paradis.

II. Les Droits des Voisins

Beaucoup d'importance a été attachée par l'Islam aux droits du voisin, et on rapporte que le Saint Prophète (P) a dit à cet égard: "Jibril (l'Archange Gabriel) (P) me recommandait souvent de faire tellement de faveurs au voisin, que j'ai fini par croire qu'il voulait lui réserver une part dans mon héritage. Celui qui nuit à son voisin, ne sentira pas l'agréable parfum du Paradis".

L'Imâm al-lâdiq, que la Paix soit sur lui, a dit que ceux qui habitent jusqu'à la quarantième maison de chaque côté de la maison de quelqu'un sont ses voisins.

Parmi les différents droits d'un voisin est celui de mâ'ûn. Cela signifie le prêt que tu lui fais, le bon service que tu lui rends ou l'objet que tu lui prêtes afin qu'il subvienne aux besoins de sa maison.

III. Les Droits des Orphelins

Usurper la propriété d'un orphelin est un grand péché.

Caresser un orphelin appelle beaucoup de récom-penses spirituelles.

Beaucoup d'ahâdith authentiques ont fait état de la grande récompense accordée à celui qui cherche les orphelins et leur fournit des moyens de subsistance (prendre en charge leurs problèmes financiers).

IV. Les Droits des Frères Croyants

La fraternité est digne d'éloges.

Regarder le visage d'un frère équivaut à l'adoration d'Allah.

Un Croyant est le frère d'un autre Croyant; il est ses yeux et son guide. Il ne le trahit pas ni ne l'opprime. Il ne le trompe pas, ni ne renonce à une promesse qu'il lui a faite. Il ne lui ment pas, ni ne médit de lui.

Ne dévoilez pas tous vos secrets à vos amis, de crainte que votre ami puisse devenir un jour votre ennemi.

Consulte les gens qui craignent Allah.

Aime tes frères Croyants au prorata du degré de leur piété.

Les Croyants ont beaucoup de devoirs les uns envers les autres, et les plus faciles d'entre eux, selon l'Imâm al-lâdiq (P), sont les suivants:

1. Tu dois aimer pour ton frère Croyant ce que tu aimes pour toi-même, et détester pour lui ce que tu détestes pour toi-même.

2. Tu dois éviter ce qui lui déplaît et accéder à ses requêtes.

3. Tu dois l'assister en espèces et en nature.

4. Tu dois être ses yeux, son guide et son miroir.

5. Tu ne dois pas être rassasié tant qu'il a faim, ni désaltéré, alors qu'il a soif, ni bien vêtu alors qu'il est nu.

6. Si tu as un serviteur, alors qu'il n'en a pas, il t'appartient de lui envoyer le tien pour laver ses vêtements, lui faire la cuisine et arranger son lit.

7. S'il t'invite chez lui, tu devrais accepter son invitation, s'il tombe malade, tu dois lui rendre visite, s'il meurt, tu dois assister à ses funérailles, et si tu sais qu'il a besoin de quelque chose, tu dois satisfaire son besoin avant qu'il ne t'en fasse la demande. C'est seulement lorsque tu auras fait tout cela, que tu auras établi ton lien avec lui, et que tu auras renforcé la relation de fraternité et d'amitié entre lui et toi.

L'Imâm Mohammad al-Bâqir (P) a dit: "Il est nécessaire que tu sois bienveillant envers les créatures (d'Allah), car ceci est le meilleur des actes aux yeux d'Allah".

Allah n'aime aucun acte de piété plus que celui de rendre un Croyant heureux.

Sourire devient les frères Croyants est un acte décent, et enlever les grains de poussières retombés sur son corps est aussi un bon acte.(24)

Faire un effort pour subvenir aux besoins des Croyants appelle une grande récompense spirituelle.

Si vous voyez une personne plus âgée que vous, vous devriez vous dire: "Elle a pris de l'avance sur moi en matière de Foi et de bonnes actions. C'est pourquoi, elle est meilleure que moi". Et si vous voyez quelqu'un de plus jeune que vous, vous vous dites: "J'ai commis plus de péchés que lui; donc il est meilleur que moi". Et lorsque vous rencontrez quelqu'un du même âge que vous, vous devriez vous dire: "Je suis certain quant à mes propres péchés, et j'ai des doutes quant aux siens. Comment pourrais-je donc ignorer la certitude au profit du doute?". Et si vous constatez que ces catégories de personnes vous respectent, il faudrait vous dire: "C'est bien de leur part de pratiquer des manières décentes". Et s'ils s'écartent de vous et qu'ils ne vous respectent pas, vous devriez vous dire: "Cela est dû sans doute aux péchés que j'ai commis". Si vous agissez de la sorte, la vie sera facile pour vous, vos amis seront plus nombreux et vos ennemis moins nombreux, et vous de-viendrez heureux en raison de la bonté des gens envers vous et vous ne serez pas triste en raison de leur mesquinerie à votre égard.

Les plus honorables des gens sont ceux dont la bonté bénéficie aux autres, et qui sont capables de vivre sans l'aide des autres et qui ne demandent pas l'assistance des autres.

Rendre visite à un frère Croyant pour l'amour d'Allah, appelle une grande récompense spirituelle. Et lors de la visite, il est bien d'évoquer les paroles des Ahl-al-Bayt (P).

Il est très recommandé de nourrir un frère Croyant.

Le Saint Prophète (P) a dit à ce propos que les meilleures des actions sont trois aux yeux d'Allah:

1. Nourrir un Musulman qui a faim.

2. Régler la dette d'un Musulman.

3. Soulager les souffrances d'un Musulman.

L'Imâm Zayn al-'Ĩbidin (P) a dit que si une personne a un vêtement de rechange et qu'elle sait qu'un frère Croyant en a besoin, sans le lui donner, elle sera jetée en Enfer la tête la première.

Le Saint Prophète (P) a dit: "Lorsque quelqu'un mange à satiété alors que son frère Musulman a faim, il ne croit pas en ma Prophétie".

Le Saint Prophète (P) a dit: "Celui qui enlève une épine du passage des Musulmans entrera au Paradis". Et selon un autre hadith: "Allah accorde une récompense spirituelle équivalente à celle de la récitation de quatre cents versets du Coran pour quiconque débarrasse le passage des Musulmans de tout ce qui pourrait les

incommoder.

Offrir des cadeaux est très recommandé et le cadeau offert pour le plaisir d'Allah et sans aucune arrière-pensée matérielle est très méritoire.(25)

Quiconque considère un Croyant comme méprisable et pauvre, en raison de sa situation économique défavorable, sera disgracié par Allah le Jour du Jugement, avant toutes les autres créatures. Et selon une Tradition, Allah humilie celui qui humilie les Croyants.(26)

Dans un hadith Qudsi (Parole d'Allah) Allah dit: "Quiconque moleste un croyant se prépare à se battre contre Moi".

L'Imâm Ja'far al-lâdiq (P) a dit que si une personne contribue à nuire à un Musulman, même avec un demi-mot, les mots suivants seront inscrits entre ses yeux le Jour du Jugement: "Privé des Bénédictions Divines".

Un mo'min (Croyant) est appelé mo'min, parce que la vie et la propriété des gens sont en aman (à l'abri) de toute violation par ses mains et sa langue. Et un Musulman est celui dont les mains et la langue ne touchent pas aux gens. Et un Muhâjir (émigrant) est celui qui émigre (s'éloigne) des péchés.

Le Saint Prophète (P) a dit: "Je jure par le Seigneur Qui tient ma vie dans Ses Mains, que si les habitants des Cieux et de la terre se mettaient ensemble pour tuer un Croyant, ou qu'ils acceptent de le tuer, Allah les enverrait tous en Enfer.

"Je jure par le Seigneur Qui tient ma vie dans Ses Mains, que personne ne fouette injustement autrui sans qu'il soit lui-même fouetté de la même façon en Enfer".

Le Saint Prophète (P) a dit aussi: "Si une personne dévisage un Croyant dans l'intention de l'effrayer, Allah l'effraiera avec le même regard le Jour où il n'y aura pas de refuge en dehors d'Allah".

Le Saint Prophète (P) a dit: "Quiconque regarde une personne âgée avec révérence et le respecte pour son âge, aura le secours d'Allah contre la peur, le Jour du Jugement. Et il a dit aussi: "Montrer du respect pour un Croyant à la barbe blanche, c'est montrer du respect pour Allah".

Le Prophète (P) a dit également: "Celui qui est gentil avec le jeune et respectueux du vieillard est l'un de nous".

L'Imâm Ja'far al-lâdiq (P) a dit: "Si vous expliquez quelque chose à un muet de façon qu'il comprenne, et sans que vous vous montriez impatient, votre conduite équivaudra à faire l'aumône".

V. S'associer avec un Dévié

On doit éviter de s'associer avec les tyrans.

Quiconque fait l'éloge d'un roi ou d'un gouvernant cruel, et s'humilie devant lui pour obtenir des faveurs dans ce bas-monde, sera son compagnon en Enfer.

Il est interdit de partager le repas avec des libertins.

Participer aux activités des oppresseurs, les aider et s'efforcer de satisfaire à leurs besoins, équivaut à un blasphème.

Si une personne va voir un homme riche et s'humilie devant lui en raison de sa richesse, elle perd les deux-tiers de sa Foi.(27)

Si une personne qui se trouve à la cour d'un roi parvient à sauver les gens de sa cruauté et de son oppression, à améliorer la condition des Musulmans et à satisfaire les besoins des gens, et surtout des Croyants, elle est un vrai Croyant et le mandataire d'Allah sur terre.

La Taqiyyah (la dissimulation nécessaire en cas de danger) comporte beaucoup de vertus. Et comme l'affirment certaines sources, le hadith dit: "Quiconque n'observe pas la Taqiyyah n'a presque pas de Foi, et la Taqiyyah équivaut aux neuf-dixièmes de la Foi".(28)

La Taqiyyah est nécessaire dans chaque cas où il y a une possibilité de s'attirer des ennuis, sauf au cas où il y a effusion de sang (on doit éviter et empêcher l'effusion de sang).

On devrait, autant que possible, éviter de développer des liens d'amitié intime avec des non-Musulmans (dans la mesure où cette amitié pourrait nuire à la Foi de quelqu'un ou à la Ummah musulmane).

VI. La Salutation

Une des façons de se montrer humble est de saluer chaque personne que vous rencontrez en lui disant par exemple: "Salamun 'alaykum Que la Paix soit sur toi."

Il est dit que la personne jeune doit saluer les aînés, le passant, celui qui est assis, le petit groupe, le groupe le plus nombreux, et celui qui est sur une monture, celui qui est à pied.

Si une personne salue un groupe de gens et que l'un de ceux-ci réponde à la salutation, les autres sont déchargés de l'obligation de lui répondre.

Il est détestable pour un homme de saluer des femmes adultes.

Saluer quelqu'un qui est résident devrait être complété par une poignée de main, mais au cas où quelqu'un est de retour d'un voyage, la salutation devrait être complétée par une embrassade.

L'Imâm Ja'far al-lâdiq (P) a dit: "Chaque fois que le Saint Prophète (P) serrait la main de quelqu'un, il ne retirait jamais sa main avant que l'autre ne retire la sienne".

Selon un autre hadith, le Prophète (P) a dit que les gens devraient se serrer la main les uns les autres, car le serrement de main réduit la distance entre les gens.

Il n'est pas très convenable d'embrasser quelqu'un (en le saluant) sauf s'il s'agit de sa femme, ou d'enfants. Toutefois, on devrait embrasser les frères Croyants sur les joues ou le front, et s'il s'agit d'un savant religieux, on peut lui baiser la main.

L'Imâm Ja'far al-lâdiq a dit: "Nos adeptes ont une brillance sur le front, et on peut les reconnaître à cette brillance facilement, et lorsqu'ils se saluent les uns les autres, ils devraient s'embrasser sur le front".

VII. Les Bonnes Manières en Société

Lorsque vous désirez vous joindre à un groupe, vous devrez vous assurer que ce groupe ne fait pas l'objet d'accusations et de suspicion, car si les gens ont une mauvaise opinion de vous à cause de votre adhésion à ce groupe, vous vous en blâmerez.

Si vous vous asseyez à une place qui est au-dessous de votre dignité et de votre position, c'est mieux, car, cela constitue un signe de votre humilité.

Si des personnes plus instruites que vous sont présentes dans une réunion, vous ne devez pas vous asseoir à une place supérieure aux leurs. Vous devez écouter attentivement ce qu'elles disent et en tirer avantage. Vous ne devez pas dire de bêtises en leur présence, ni parler de ce que vous ne savez pas.

Lorsque vous êtes invité à un festin, vous devez vous asseoir là où le maître de maison vous demande de vous asseoir.

Selon une autre tradition, il est très recommandé de rendre visite aux lieux saints:

1. La Maison d'Allah (Ka'bah) en vue du Hajj et de la 'Umrah.

2. Les maisons des savants religieux, puisque fréquenter les savants religieux procure divers avantages, et s'éloigner d'eux est une perte en général.

3. Les maisons des gens généreux qui n'hésitent pas à dépenser leurs biens dans

les bonnes uvres en vue d'obtenir la récompense du Jour du Jugement.

4. Les maisons des personnes que les gens considèrent comme étant suffisamment responsables et conséquentes pour qu'on puisse se fier à leurs conseils et suggestions.

5. Les maisons des frères Croyants, étant donné qu'on est tenu moralement de s'enquérir des nouvelles des autres Croyants.

6. Les maisons d'ennemis (seulement lorsque cela ne présente aucun danger ni ne cause aucune nuisance), étant donné que de telles visites pourraient infléchir l'hostilité et dissiper les malentendus.

7. Les rassemblements et les réunions qui ont pour but d'élever la morale des gens et de les inciter à l'amour du prochain et à la générosité.

L'Imâm Ja'far al-lâdiq (P) a dit: "Celui qui s'assoit à côté d'autres dans un endroit où il n'y a pas beaucoup de place, tout en croisant les jambes (ce qui occupe beaucoup de place) n'est pas un être humain".

Lorsque quelqu'un vient vous rendre visite chez vous, allez jusqu'à la porte pour le recevoir et raccompagnez-le jusqu'à la porte à son départ. Et faites ce qu'il dit.

Selon l'Imâm al-lâdiq (P), il est détestable de se lever pour saluer quelqu'un, sauf s'il s'agit de quelqu'un qui est respecté pour sa Foi (c'est-à-dire pour son savoir, sa haute moralité et sa bonté).

Choisissez comme compagnon celui qui vous rappelle Allah, qui vous enrichit d'une connaissance religieuse, qui vous encourage à travailler pour l'Autre Monde et qui vous veut le bien-être aussi bien dans ce monde que dans l'Autre.

Selon une autre tradition, des Compagnons deman-dèrent au Saint Prophète (P) quelle compagnie on devait choisir, et le Saint Prophète (P) leur répondit qu'ils devaient garder la compagnie de ceux dont la vue leur rappelle Allah, dont la parole enrichit leur savoir et dont les actes les rapprochent de la Réalité Ultime.

Si quelqu'un remarque que son frère de Foi est en train de faire quelque chose d'incorrect ou de blâmable sans l'en empêcher, il l'aura trahi dans son devoir de fraternité.

L'Imâm al-lâdiq (P) a dit qu'il considère, comme son meilleur ami celui qui leur parle de ses fautes devant lui.

Si un ami ne vous apporte aucun gain en matière de Foi, ne faites pas attention à lui et ne cherchez pas sa compagnie.

Le Prophète (P) a dit un jour: "Il y a quatre choses qui font mourir le cur:

1. Commettre des péchés, l'un après l'autre.

2. Parler beaucoup avec les femmes.

3. Vous disputer avec un idiot en lui disant une chose alors qu'il en dit une autre, sans jamais arriver à la vérité.

4. S'associer avec les morts.

Ceux qui étaient présents à cette occasion lui demandèrent alors: "ô Prophète d'Allah! Qui sont les morts?" Le Saint Prophète (P) répondit: "Les riches qui ont oublié Allah".

Le Saint Prophète (P) dit qu'Allah n'aime pas que Son Prophète (P) ait les six habitudes suivantes, et ce dernier, à son tour, n'aime pas que ses lieutenants les aient non plus:

1. Qu'on joue avec ses vêtements ou sa barbe pendant la Prière.

2. Abuser de quelqu'un en état de jeûne.

3. Faire sentir à quelqu'un comme obligation la charité que vous lui avez donnée.

4. Visiter un Masjid alors qu'on est malpropre.

5. Rire dans un cimetière.

6. Jeter un coup d'il indiscret sur la maison d'un autre.

Lorsque vous éternuez, récitez la supplication suivante:

"Al-hamdu li-l-lâhi rab-bi-l-'âlamîne, wa çallâ-l-lâhu 'alâ Mohammadin wa Ahli Baytihi". (50)

[Louanges à Allah, Seigneur des mondes. Que la paix d'Allah soit sur Mohammad et sur les Gens de sa Maison.]

Dites à quelqu'un qui éternue:

"Yarhamkum-Allâh". (51)

[Qu'Allah te couvre de Sa Miséricorde.]

Et en réponse à votre souhait pour lui, celui qui a éternué doit dire:

"Yaghfir-ul-lâhu lanâ wa lakum". (52)

[Qu'Allah nous pardonne ainsi qu'à vous-mêmes.]

Faire de légères plaisanteries est recommandable, car cela est un signe de bonne humeur et un moyen d'égayer les frères Croyants.

Selon l'Imâm al-Bâqir (P), Allah aime celui qui fait des plaisanteries parmi les Croyants, à condition de ne pas être vulgaire.

Selon l'Imâm Ja'far al-lâdiq (P), on doit s'abstenir de trop plaisanter, car cela déshonorerait la personne, lui ferait perdre la dignité et la respectabilité, et susciterait des rancunes.

Rire est un acte méritoire, s'il se fait sous forme d'un sourire et de gaieté, car un Croyant doit être gai et souriant, et non farouche, ni mélancolique.

L'excès de rire est un signe de stupidité. Il fait mourir le cur et affaiblit la Foi.

Rire bruyamment est un acte indécent et si jamais cela vous arrive, récitez la supplication suivante:

"Allâh-umma lâ tamqutni". (53)

[ô Seigneur, ne me déteste pas!]

Selon le Saint Prophète: "Ne colportez rien entre deux croyants (qui puisse susciter l'inimitié), car cela équivaudrait à cracher sur le visage de quelqu'un".

Selon beaucoup de hadiths, les rencontres sont des confidences - c'est-à-dire qu'on ne doit pas raconter à d'autres ce qui s'est passé dans une rencontre - sauf si les personnes concernées veulent bien qu'on le raconte.

Le Saint Prophète (P) a dit: "Personne n'a le droit de répéter les propos de quelqu'un qui ne voudrait pas qu'ils soient divulgués, sauf s'il s'agit de paroles de Sagesse qui doivent être publiques, et qui sont susceptibles de mettre en évidence les hautes qualités de celui qui les a prononcés".

Il est nécessaire que vous fréquentiez la bonne compagnie de ceux avec lesquels vous vous associez.

Si vous aimez bien une personne, faites-lui savoir votre sentiment amical envers elle car, ce faisant, vous fixez les fondements d'une amitié solide et d'une affection profonde entre les deux parties.

Lorsque vous aimez bien un frère Musulman, il est nécessaire que vous

connaissiez son nom ainsi que les noms de son père, de sa tribu, de ses proches, etc car cela constitue l'une des obligations essentielles de l'amitié et de la fraternité.

Rencontrez vos frères aimablement, car rencontrer les gens aimablement élimine la rancune.

Ne vous querellez pas avec les gens, sinon vous perdriez votre magnanimité, détruiriez votre personnalité, et élimineriez votre compassion.

L'Imâm Ja'far al-lâdiq (P) a affirmé qu'il y a trois choses qui sont aussi bien pour ce monde que pour le Monde Futur:

1. Pardonner à ceux qui se sont montrés cruels avec vous.

2. S'associer avec celui qui voudrait mettre fin à son amitié avec vous.

3. Etre patient et tolérant avec celui qui a agi avec brutalité envers vous.

Ne vous mettez pas en colère, et maîtrisez votre colère, le contrôle de la colère commande le respect dans ce bas-monde et dans l'Au-delà.

Selon une autre tradition, l'Imâm Ja'far al-lâdiq (P) a dit que celui qui contrôle sa colère bien qu'il soit dans une position de force, sera plein de Foi et à l'abri de l'anxiété et de la dépression le Jour du Jugement.

Selon l'Imâm Mohammad al-Bâqir (P), celui qui maîtrise sa colère, tout en étant dans une haute position d'autorité, verra rehausser son respect par Allah, le Tout-Puissant, aussi bien dans ce monde que dans l'Autre.

Il est bon de réciter le Nom d'Allah et de se LE rappeler partout et dans toutes les circonstances.

Quiconque se rappelle un Croyant dans une réunion de Croyants, Allah se le rappelle dans l'assemblée des anges.

Celui qui se rappelle Allah alors qu'il se trouve parmi des gens qui négligent de le faire, est égal à celui qui accomplit le jihâd dans le chemin d'Allah.

Si quelques personnes se réunissent sans se rappeler Allah (en méditant sur la question de Sa Création, sur Ses Attributs, Son Message et sur Sa Grandeur) et sans invoquer la Bénédiction sur le Saint Prophète (P), elles regretteront cette réunion le Jour du Jugement.

L'achèvement de l'acquisition d'une récompense spirituelle de la participation à une assemblée consiste, pour chacun des participants, à réciter la supplication

suivante à la fin de la réunion:

"Subhâna rabbika, rab-bil-'izzati 'ammâ yaçifûn,wa salâmun 'ala-l-mursalîn, wa-l-hamdu li-l-lâhi rab-bil-'âlamîn". (54)

[Gloire à ton Seigneur, le Seigneur dont l'Honneur est trop éloigné de ce qu'ils en décrivent. Que la Paix soit sur les Messagers. C'est seulement Allah, le Seigneur des mondes, Qui mérite toutes les Louanges.]

Selon une tradition, l'Imâm Mohammad al-Bâqir (P) demanda un jour à quelqu'un: "Est-ce que vous vous rencontrez en privé et parlez du Savoir et des vertus des Ahl-al-Bayt (P)?". "Oui", répondit-il. L'Imâm (P) lui dit alors: "Par Allah! J'aimerais être avec vous dans vos rencontres! Par les Ahl-al-Bayt (P), j'aime votre odeur et votre bruit. Vous êtes vraiment sur le Chemin d'Allah et des anges. C'est pourquoi vous devriez nous aider à intercéder en votre faveur, en vous abstenant de pécher et en vous efforçant de mieux obéir à Allah?"

Le Saint Prophète (P) a dit: "Malheur à ceux qui ne se libèrent pas de leurs affaires mondaines chaque vendredi pour apprendre des matières relatives à leur Religion".

Selon les traditions, lorsque quelqu'un se met à la recherche du Savoir, Allah lui ouvre le Chemin du Paradis. En fait, les anges étalent leurs ailes pour un chercheur de Savoir, en signe de plaisir. Et tous ceux qui se trouvent dans le Ciel et sur la terre y compris les poissons dans la mer demandent pardon pour celui qui étudie. La supériorité du savant sur le serviteur est égale à la supériorité de la lune sur les étoiles.

Il est relaté dans les traditions que les gens doivent discuter ensemble et se rencontrer pour citer des ahâdith, car les ahâdith donnent vie aux curs. A dire la vérité, les curs se rouillent comme les arbres, et les ahâdith (pl. de hadith) raniment les curs.

L'Imâm Mohammad al-Bâqir (P) a dit: "Les discussions logiques appellent la récompense spirituelle des Prières acceptées".

Si sage puisse-t-il être, l'homme doit consulter les autres en ce qui concerne ses affaires, car celui qui pratique la consultation ne regrette rien.

L'Imâm 'Alî (P) a dit: "Quiconque considère que son opinion est suffisamment juste pour n'avoir pas besoin d'être confronté à celles des autres, ni de les consulter, s'empêtre dans des difficultés".

La personne que vous consulterez doit être sage et religieuse, votre frère et ami. En outre vous devrez la mettre au courant de tous les aspects du problème que

vous lui soumettez, afin qu'elle en connaisse bien tous les coins et re-coins. Lorsque vous consulterez une telle personne, et qu'elle vous donnera une solution, ne faites pas le contraire de ce qu'elle vous aura conseillé, autrement vos affaires dans ce monde et dans l'Autre Monde seront nulles".

Il n'est pas convenable de consulter sa femme en dehors des affaires domestiques.

Il ne faut pas demander de conseils à une personne miséreuse ou avide.

Lorsque votre frère Croyant vous consulte, vous ne devez lui dire que ce qui est bien pour lui.

L'Imâm Ja'far al-lâdiq (P) a dit: "Je déteste la personne qui est consultée par un frère Musulman et qui sait ce qui est bien pour lui, sans le lui dire".

L'Imâm Ja'far al-lâdiq (P) a dit que la bonté et le maintien des relations entre les frères Croyants consiste en ceci qu'ils doivent échanger des visites lorsqu'ils sont chez eux, et des correspondances lorsqu'ils travaillent.

Lorsque vous écrivez une lettre, commencez votre lettre par: "Bism-il-lâh-ir-Rahmân-ir-Rahîm."

Il est obligatoire de répondre aux lettres.

CONCERNANT LA MAISON USAGES ET BONS COMPORTEMENTS EN ISLAM CONCERNANT LA MAISON

Le malheur d'une maison, c'est d'avoir une cour étroite et un mauvais voisin.

Chaque bâtiment qui excède les besoins de son occupant (propriétaire) sera une source d'ennuis pour celui-ci le Jour du Jugement.

Le Saint Prophète (P) a dit: "Si quelqu'un se construit une maison par hypocrisie, et pour une démonstration de supériorité et pour que les gens la voient et en entendent parler, cette maison sera enflammée jusqu'à la septième couche de la terre et sera suspendue à son cou. Puis il sera jeté en Enfer et rien ne le retiendra jusqu'au fond de l'Enfer, sauf s'il se repentait". Et lorsqu'on lui demanda: "ô Messager d'Allah! Que signifie, construire par hypocrisie et pour une démonstration de supériorité", il répondit: "Cela signifie qu'on construit une maison plus grande que ce dont on a besoin, afin de faire démonstration de son influence auprès de ses voisins et de s'en glorifier aux dépends de ses frères".

Il est rapporté dans les traditions qu'il est nécessaire pour un homme d'avoir un tapis pour lui-même, un autre pour sa femme et un troisième pour l'hôte; et s'il en

a davantage, le surplus appartiendra à Satan.

Illuminez votre maison par la récitation du Saint Coran.

Ne laissez pas votre maison suspendue, offrez-y vos Prières.

Il est détestable de passer la nuit jusqu'au matin dans une maison sans rideaux (sans intimité).

L'Imâm Ja'far al-lâdiq (P) a dit: "Il est convenable de balayer la cour de votre maison. Sortez les ordures ménagères de la maison et ne les y laissez pas la nuit.

N'entassez pas non plus les ordures derrière la porte. Refermez les portes de la maison et couvrez la vaisselle contenant nourriture et eau".(29)

Ne restez pas dans une maison, ni n'y dormez si vous êtes seul.

Ne jetez pas un coup d'il furtif dans la maison du voisin.

Il est recommandé d'avoir des animaux familiers (notamment pigeons, volaille, mouton, chèvre).

Il est détestable d'avoir un chien à la maison, sauf dans les maisons qui sont loin des quartiers résidentiels.(30)

Lorsqu'on quitte la maison:

Lorsque vous sortez de votre maison, récitez la supplication suivante:

"Bism-il-lâh-ir-Rahmân-ir-Rahîm. Ĩmantu bi-l-lâh; tawakkaltu 'ala-l-lâhi; mâchâ' a-llâhu; Lâ hawla wa lâ quwwata illâ bi-l-lâh". (55)

[Au Nom d'Allah, le Clément, le Miséricordieux. Je crois en Allah, j'ai confiance en Allah, j'accepte ce que veut Allah. Il n'y a pas de pouvoir ni d'autorité en dehors d'Allah.]

Lorsqu'on rentre à la maison:

Lorsque vous rentrez chez vous, récitez:

"Bism-il-lâhi wa bil-lâhi, ach-hadu an-lâ ilâha illa-llâh, wahdahu lâ charika lahu wa ach-hadu anna Mohammadan 'abduhu wa rasûluh".(31)

Et saluez ceux qui se trouvent à la maison. S'il n'y a personne dites alors, après avoir récité les chahâdatayn ci-dessus:

"As-Salâmu 'alâ Mohammad-Ibna 'Abdullâh, Khâtam-in-nabiyyîn, as-Salâmu 'ala-l-a'immat-il-hâdîn al-Mahdiyyîn. As-Salâmo 'alaynâ wa 'alâ 'ibâdi-l-lâh-iç-çâlihîn".(32)

* * *

TRANSACTIONS ET AGRICULTURE

Lorsque vous décidez d'entreprendre une affaire, vous devez tout d'abord apprendre les règles juridiques la concernant, car se lancer dans les affaires tout en ignorant tout, peut conduire à la pratique de l'usure.

Le Saint Prophète (P) a dit: "Par Allah, l'usure parmi mes adeptes est plus dissimulée que la trace de la patte d'une fourmi sur une pierre lisse".

Les affaires et le commerce sont louables, surtout lorsque, en s'engageant dans les affaires, on cherche à gagner de l'argent pour le dépenser dans un but louable, pour satisfaire ses besoins ainsi que ceux de sa famille, pour permettre à celle-ci de vivre confortablement, et pour éviter de demander l'assis-tance financière des autres.

Un jour, selon une tradition, 'Alî Ibn Hamzah a vu l'Imâm Mûsâ al-Kâdhim (P) en train de travailler avec une pelle, trempé de sueur jusqu'aux pieds. Déviant l'étonnement d'Ibn Hamzah, le Saint Imâm (P) lui dit: "Le Saint Prophète et l'Imâm'Alî, que la Paix soit sur eux et sur leur Progéniture, avaient l'habitude de travailler avec leurs pelles, et tous mes ancêtres travaillaient avec leurs mains. D'ailleurs, ceci est la pratique des Prophètes, des Messagers, de leurs Successeurs (awciyâ') et de tous les gens pieux.

Le Saint Prophète (P) a dit: "La piété consiste en sept parties dont la meilleure est celle de rechercher des choses légales".

Le Saint Prophète (P) a dit aussi: "Celui qui se décharge du fardeau de sa famille sur les autres est maudit".

On rapporta un jour à l'Imâm al-lâdiq (P) qu'il y avait un homme qui disait: "Je reste à la maison pour faire des Prières, le jeûne et l'adoration de mon Seigneur, et je n'ai pas à m'inquiéter de mes moyens de subsistance, car de toute façon, ils viendront". Le Saint Imâm (P) dit alors :"Cet homme fait partie des trois catégories de personnes dont la Prière n'est sûrement pas acceptée".

Selon une autre tradition, un homme avait demandé à l'Imâm al-lâdiq (P) de prier Allah pour lui assurer ses moyens de subsistance. Le Saint Imâm (P) lui répondit :"Tu dois tout d'abord chercher à gagner, avec tes efforts, tes moyens d'existence, comme Allah te l'a ordonné, et moi, je prierai pour toi (pour faciliter tes recherches)".

Bien qu'il soit louable de s'occuper de la recherche de moyens d'existence, il n'est pas bon d'être totalement absorbé par cette tâche.

Si une personne cherche à gagner les moyens de subsistance d'une façon illégale, son gain légal sera réduit au gain illégal, et le Jour du Jugement elle sera interrogée sur ce gain illégal.

Abstenez-vous de dissimuler le défaut d'une marchandise et d'en exagérer la bonne qualité lorsque vous essayez de la vendre, et de la déprécier lorsque vous voulez l'acheter.

Ne soyez pas difficile lors de l'achat ou de la vente d'une marchandise (ou de toute autre chose).

Récitez la supplication suivante lorsque vous marchez dans un bazar:

"Allâhumma inni as'aluka khayrahâ wa khayra ahlihâ". (56)

[ô Allah! Je TE demande de m'accorder les bienfaits de ce bazar et de ses occupants.]

L'Imâm 'Alî (P) a dit: "Rappelez-vous Allah beaucoup sur le marché, notamment lorsque vous êtes occupés aux affaires de ce monde, afin d'expier vos péchés et d'accroître vos bonnes actions, et afin que votre nom ne soit pas inscrit parmi les négligents".

Ne trompez pas l'acheteur.

La thésaurisation a été interdite, et le Prophète a dit que celui qui fait des achats et des ventes (constamment) assure ses moyens de subsistance et que celui qui accapare une marchandise dans le but de la revendre plus cher est maudit.

La meilleure occupation est l'agriculture, car elle était celle du Prophète (P), de ses Successeurs (P) et des gens pieux.

Selon une tradition authentique, l'Imâm 'Alî (P) travaillait la terre avec une pelle et exploitait des fermes.

Selon un hadith: "Cultivez la terre et plantez des arbres. Par Allah, on ne saurait accomplir une tâche plus légale et plus convenable que celle-ci".

Récitez le verset coranique suivant lorsque vous voyez les semis:

"A-fa-ra'ytum mâ tahrûthûna. A-'antum tazra'ûnahu am nahnuz-zâri'ûn". (57)

[Avez-vous vu ce que vous cultivez? Est-ce vous qui ensemencez, ou bien

sommes-Nous les semeurs ?] (Sourate al-Waqi'ah, 56:63)

Et récitez ce qui suit lorsque vous plantez un arbre:

"Wa mathalahu kalimatin tayyibatin kachajaratin tayyibatin açluhâ thâbitun wa far'uhâ fi-s-samâ'i tu'ti ukulahâ kulla hînin bi-ithni rabbihâ". (58)

[Un bon mot est comme un bon arbre dont la racine est fixée solidement et dont les branches (atteignent) au ciel, portant ses fruits à tout moment avec la permission de son Seigneur.]

L'Imâm Ja'far al-lâdiq (P) a dit: "N'arrachez pas un arbre fruitier, car cela appellerait une torture".

On a demandé un jour au Saint Prophète que la Paix soit sur lui et sur sa Progéniture quel était le bon produit. Il répondit: "C'est le produit agricole qu'on a cultivé soi-même, et dont on a payé le dû requis".

L'Islam professe que l'agriculture est la source génératrice de la richesse. C'est pourquoi, l'Imâm 'Alî (P) dit: "Si une personne possède de l'eau et une terre et qu'elle reste malgré cela pauvre, Allah la privera de Ses Bénédictions".

* * *

VOYAGER

L'Imâm Ja'far al-lâdiq (P) a dit: "Il est détestable de voyager le Vendredi de crainte de manquer la Prière du Vendredi".

Donnez l'aumône lorsque vous voulez voyager.

Récitez la sourate al-Hamd (voir: p. 60), la sourate al-Falaq et la sourate al-Nas, ainsi que Ayat al-Kursi (voir pp. 51-52) et la sourate al-Qadr, qui suit, avant d'entreprendre un voyage:

"Bism-il-lâhir-Rahmân-ir-Rahîm. Innâ anzalnâhu fi laylat-il-qadr, wa mâ adrâka ma laylat-ul-qadr. Laylat-ul qadri khayrun min alfi chahr, tanazzal-ul-mala'ikatu wa-r-rûhu fîhâ bi-ithni Rabbihim min kulli amrin, salâmun hiya hattâ matla'-il-fajr". (59)

[Au Nom d'Allah, le Clément, le Miséricordieux. Nous l'avons (le Coran) révélé la Nuit du Destin. Comment pourrais-tu savoir ce qu'est la Nuit du Décret? (L'adoration d'Allah) la Nuit du Destin est meilleure que (l'adoration de) mille mois. Les anges et l'Esprit descendent durant cette Nuit-là, avec la permission de leur Seigneur, portant Son Décret (pour déterminer la destinée de chacun). Cette Nuit-là est Paix jusqu'au lever de l'aurore!] (Sourate al-Qadr, 97: 1-5)

Le Saint Prophète (P) a dit: "Personne ne laisse derrière soi un meilleur successeur dans sa famille que celui qui accomplit avant son départ deux rak'ah de Prières et récite la supplication suivante:

"Allâhumma inni astawdi'uka nafsi wa ahli wa mâli wa thurriyati wa khâtimata 'amali". (60)

[ô Allah! Je laisse à Tes soins ma vie, ma famille, mon bien et mes enfants, ma génération, mon monde d'ici-bas, ma Vie Future, le dépôt qui m'est confié, et la fin de mes uvres.]

Il est détestable de voyager seul.

Lorsque vous devez partager votre repas et vos provisions avec vos amis, il est sunnah que chacun de vous commence par sortir ses provisions et les mette devant les autres, cela constitue une source de bonheur et un signe de bonne murs.

L'Imâm Mohammad al-Bâqir (P) a dit: "Ne vous associez pas avec quelqu'un qui supporte vos dépenses, car cela conduit à l'humiliation du Croyant".

L'Imâm 'Alî (P) a dit: "Lorsqu'un homme se trouve dans sa ville, sa virilité consiste à lire le Coran, à fréquenter les Uléma (savants religieux), à réfléchir à la jurisprudence islamique et aux autres branches du Savoir, et à participer à la Prière en assemblée. Et lorsqu'il est en voyage, sa virilité consiste à faire la balance de ses provisions, à ne pas s'opposer à ses compagnons et a évoquer Allah en descendant, en montant, en s'arrêtant, en se mettant debout et en s'asseyant".

Aider un Croyant en voyage apporte une grande récompense spirituelle.

Pendant le voyage, vous devez réciter la supplication suivante:

"Allâh-um-maj'al maciri 'ibaran wa çamti tafaqquran wa kalâmî thikran". (61)

[ô Seigneur, fasse que mon chemin soit une leçon, mon silence une méditation, et mes mots, Ton évocation.]

Il est bon d'accueillir les Croyants et de les escorter.

Selon le Hadith, lorsque le Saint Prophète (P) faisait ses adieux à un Croyant, il récitait la supplication suivante:

"Rahimakum-Allâhu wa zawwadakum-ut-taqwâ wa wajjahakum ilâ kulli khayrin wa qadhâ lakum kulla hâjatin wa sallama lakum dînakum wa dunyâkum wa raddakum

sâlimîn". (62)

[Qu'Allah vous accorde Sa Miséricorde, qu'IL accroisse votre piété, qu'IL vous conduise vers le bien, qu'IL subvienne à tous vos besoins, qu'IL vous préserve votre Religion et votre vie, et qu'IL vous fasse retourner sain et sauf.]

Lorsqu'une personne retourne d'un voyage, embrassez-la, surtout s'il s'agit d'un pèlerin de retour de la Maison d'Allah ou de retour d'un voyage de visite aux tombeaux des Saints Imâms.

Selon le Hadith, lorsque le Prophète (P) rencontrait une personne de retour de la Mecque, il récitait la supplication suivante:

"Qabil-allâhu minka wa akhlafa 'alayka nafaqataka wa ghafara thanbaka". (63)

[Qu'Allah accepte ton adoration, qu'IL maintienne tes moyens de subsistance après toi, et qu'IL te pardonne tes péchés.]

Et pour conclure, nous glorifions Allah, le Seigneur des mondes.

* * *

PUBLICATIONS

1. Ahâdith: pluriel de hadîth

2. L'Islam veut éduquer la société de telle manière que le seul critère de la supériorité soit la Piété (taqwâ).

3. L'Islam ne veut pas que les différences héritées entre les hommes et les femmes disparaissent. D'autre part, il insiste sur le maintient de ces différences même en matières de vêtement, afin que chaque membre de la société puisse accomplir ses fonctions en accord avec la nature.

4. La culture de chaque nation doit lui être spécifique et particulière. Etant donné que le vêtement fait partie de la culture, porter des vêtements similaires à ceux des incroyants est un signe de désespoir et de dépendance d'eux.

5. Le lecteur comprend à quel point ces manières et règles de comportement rapprochent le Musulman d'Allah dans tout ce qu'il fait dans sa vie.

6. L'hygiène moderne insiste sur ce point.

7. Cela montre que, selon les manières islamiques, même le moment de porter une bague est une occasion de se rappeler Allah.

8. Le khôl doit être préparé selon une bonne méthode de fabrication.

9. C'est ce qui distingue l'homme de l'animal.

10. L'Islam conduit l'homme sur une voie où même ce qu'il mange et boit a tendance à faire partie de son mouvement évolutif (vers Allah).

11. L'Islam évite le gaspillage avec d'autant plus de souci qu'il veut que la société islamique soit auto-suffisante sur le plan économique, et que le Musulman s'abstienne de toute prodigalité.

12. Ceux qui ne font pas partie des personnes dont le degré de parenté avec elle les rend "interdits de mariage" pour elle.

13. L'Imâm al-Hussayn.

14. Réciter des versets coraniques et des supplications, et faire des Prières lorsqu'on est dans les difficultés et le malaise, ne signifie pas qu'on ne doive pas recourir à des moyens matériels pour en venir à bout. Au contraire, cela signifie seulement que le Vrai Guérisseur et le Seul Fournisseur de ces moyens est Allah, et qu'en recourant aux Prières et aux supplications, l'homme cherche à aller au-delà des phénomènes naturels et à se transformer d'un être matériel en un être spirituel.

15. Comme les autres enseignements islamiques, cette question est elle aussi corroborée maintenant par les sciences de l'hygiène.

* Cette suggestion comporte un aspect psychologique très subtil. * C'est d'ailleurs exactement ce que recommandent de nos jours les dentistes. * Bain public d'air chaud suivi d'une douche et d'un massage. * L'Islam exhorte ses adeptes à se rappeler Allah partout et en toutes circonstances. * Il a été mentionné précédemment que lorsqu'une personne subit une calamité et qu'elle est malade, elle doit chercher des remèdes naturels tout en sollicitant l'aide du Tout-Puissant Allah qui rend vraiment efficace tous les remèdes. C'est la raison pour laquelle des versets coraniques et des supplications ont été désignés à cet effet. * "Du'â' al-Nûr" est la supplication que la Dame Fâtimah al-Zahrâ' (P) apprit à Salmân al-Farisî en lui disant :"Si tu ne veux jamais être affligé de la fièvre dans ce monde, tu devrais réciter chaque jour cette supplication". Une fois qu'il eut appris cette supplication, Salmân al-Farisî, l'enseigna à plus de mille personnes qui avaient la fièvre et qui ne tardèrent pas à guérir, toutes complètement. * Les relations entre les membres de la société musulmane doivent être d'ordre religieux et spirituel et il ne faut pas qu'elles soient fondées sur l'intérêt matériel ni qu'elles visent à tirer des bénéfices, à l'instar de ce qui se passe dans les sociétés occidentales de nos jours.

16. L'Islam se soucie de former une personne forte à tous les points de vue: spirituel, physique et mental.

17. Ce point de vue est confirmé par la psychologie moderne de l'enfant.

18. Cette suggestion comporte un aspect psychologique très subtil.

19. C'est d'ailleurs exactement ce que recommandent de nos jours les dentistes.

20. Bain public d'air chaud suivi d'une douche et d'un massage.

21. L'Islam exhorte ses adeptes à se rappeler Allah partout et en toutes circonstances.

22. Il a été mentionné précédemment que lorsqu'une personne subit une calamité et qu'elle est malade, elle doit chercher des remèdes naturels tout en sollicitant l'aide du Tout-Puissant Allah qui rend vraiment efficace tous les remèdes. C'est la raison pour laquelle des versets coraniques et des supplications ont été désignés à cet effet.

23. "Du'â' al-Nûr" est la supplication que la Dame Fâtimah al-Zahrâ' (P) apprit à Salmân al-Farisî en lui disant: "Si tu ne veux jamais être affligé de la fièvre dans ce monde, tu devrais réciter chaque jour cette supplication". Une fois qu'il eut appris cette supplication, Salmân al-Farisî, l'enseigna à plus de mille personnes qui avaient la fièvre et qui ne tardèrent pas à guérir, toutes complètement.

24. L'Islam recommande l'établissement et le maintien de relations sociales et spirituelles entre les membres de la société, car de telles relations pourraient produire des hommes vertueux.

25. Les relations entre les membres de la société musulmane doivent être d'ordre religieux et spirituel et il ne faut pas qu'elles soient fondées sur l'intérêt matériel ni qu'elles visent à tirer des bénéfices, à l'instar de ce qui se passe dans les sociétés occidentales de nos jours.

26. L'Islam a strictement interdit le rabaissement de la personnalité des membres de la société islamique, et dans tous ses enseignements, il a mis l'accent sur la nécessité de respecter cette personnalité et de ne lui faire subir aucune agression ni aucune injustice.

27. Si tous les Musulmans agissaient selon ces enseignements rigoureux, les tyrans politiques et économiques ne domineraient pas les sociétés musulmanes.

28. La Taqiyyah consiste en un plan de préservation d'un Musulman (qui se soumet aux Commandements d'Allah), en vue de traverser la voie de l'évolution

de l'homme vers Allah.

29. Lorsque nous apprenons ces enseignements islamiques concernant la propreté, alors que nous constatons les conditions déplorables dans les villes musulmanes, nous comprenons mieux les propos d'une personnalité distinguée qui a dit que l'Islam est une chose, et que la plupart des Musulmans de nos jours en sont une autre.

30. Malheureusement, de nos jours, les Musulmans qui subissent l'influence de l'Occident agissent contrairement à cet enseignement, puisqu'ils délaissent les animaux d'élevage et les oiseaux pour s'intéresser aux chiens importés spécialement de pays étrangers.

31. "Au nom d'Allah et par Allah. J'atteste qu'il n'y a de Dieu qu'Allah, IL est Un et sans associé, et j'atteste que Mohammad est Son serviteur et Son Messager".

32. "Que la Paix soit sur Mohammad Fils de 'Abdullâh, le Sceau des Prophètes. Que la Paix soit sur les Imâms, les bons Guides et les bien Guidés. Que la Paix soit sur nous et sur les serviteurs pieux d'Allah".